

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Togo (lead), Bénin et Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo, Phase 2	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : OIM Togo (chef de file), Benin et Burkina Faso (ONU) PNUD Benin et Togo (ONU)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
<u>Bénin</u> : Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, Ministère de la Justice et de la Législation, Comité de Haut niveau chargé de la Lutte contre le Terrorisme et les Infractions aux Frontières (CL-TIF), Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme, Haut-commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs, Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), Coalition Nationale pour la Paix, Réseau des Organisations de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable (R-ODD), West African Network for Peacebuilding (WANEP), Association les Championnes de l'Atacora (LCA), Conseil national de la jeunesse (y inclus ses démembrements).	
<u>Burkina Faso</u> : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective, Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille, Ministère de la Justice et des Droits Humains l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC), Observatoire national des faits religieux (ONAFAR), Conseil national des Jeunes du Burkina Faso (CNJ y inclus ses démembrements), Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) du Burkina Faso.	
<u>Togo</u> : Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Ministère des Droits de l'Homme, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, Groupe de travail, femmes, jeunes paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, Conseil national de la jeunesse (CNJ, ainsi que ses démembrements au niveau régional, préfectoral et communal), West African Network for Peacebuilding (WANEP)-Branche du Togo,	

Comité Interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et ses démembrements aux niveaux régional, préfectoral et communal.

Durée du projet en mois¹²: 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :

Bénin : départements de l'Atacora (communes de Matéri, Cobly, Tanguiéta, Natitingou, Boukoumbé, Kérou et Kouandé) et l'Alibori (commune Banikoara).

Burkina Faso : région du Centre-Est, provinces du Koulpélogo (communes de Soudougou, Sangha et Yargatenga) et du Boulgou (commune de Bittou), région de l'Est, province de la Kompienga.

Togo : région des Savanes (préfectures de Cinkassé, Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Oti, Oti-Sud, Tandjouaré et Tône).

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM Bénin : \$ 700,000
OIM Burkina Faso : \$ 1,500,000
OIM Togo : \$ 1,300,000
PNUD Bénin : \$ 800,000
PNUD Togo : \$ 1,200,000
Total PBF : \$ 5,500,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (35%) :	PBF 2^{ème} tranche* (35 %) :	PBF 3^{ème} tranche* (30%) :
OIM Benin : \$ 245 000	OIM Benin : \$ 245 000	OIM Benin : \$ 210 000
OIM Burkina Faso : \$525,000	OIM Burkina Faso : \$525,000	OIM Burkina Faso : \$ 450,000
OIM Togo : \$ 455.000	OIM Togo : \$ 455.000	OIM Togo : \$ 390,000
PNUD Benin : \$ 280 000	PNUD Benin : \$ 280 00	PNUD Benin : \$ 240, 000
PNUD Togo : \$ 420 000	PNUD Togo : \$ 420 000	PNUD Togo : \$ 360, 000
Total : \$ 1,925,000	Total : \$ 1,925,000	Total : \$ 1,650,000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

L'objectif global du programme transfrontalier est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la résilience des communautés des zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à la propagation du radicalisme et de l'extrémisme violent.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Au Bénin, un premier atelier bilan et de perspectives sur la première phase a été organisé du 1^{er} au 2 mars 2022 à Natitingou (département de l'Atacora, au nord-ouest) entre les agences de mise en œuvre et l'ABeGIEF, le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme du Bénin, la Préfecture de l'Atacora, les Mairies des communes de Matéri, Coby, Tanguiéta, Natitingou, Boukoumbé, l'ANPE ainsi que des bénéficiaires directs. D'autres structures ont été consultées bilatéralement en septembre 2022 : il s'agit du Haut-commissariat à la sédentarisation des éleveurs, du ministère des affaires sociales et de la microfinance (direction générale des affaires sociales), du réseau des parlementaires béninois pour la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme (qui ont organisé des consultations publiques pour échanges avec les populations entre autres dans le département de l'Atacora), la coalition nationale pour la paix et le Réseau des Organisations de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable (R-ODD). Le 20 janvier 2023, une autre consultation au niveau national a permis de réunir l'OIM, le PNUD, le Bureau du Coordonnateur Résident et la partie nationale (ABeGIEF, SP/CNL-CREVT, ANPE et DGPR) pour mieux intégrer les préoccupations du gouvernement et préparer la consultation tripartite qui s'est tenue du 21 au 23 février 2023 à Lomé, au Togo. Les préoccupations des différents acteurs aussi bien au niveau local que national, ont toutes été prises en compte, notamment concernant les points suivants : (i) l'affinement de la zone d'intervention ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace ; (iii) le renforcement des mécanismes d'alerte précoce ; (iv) la réalisation d'infrastructures susceptibles d'impacter le vivre-ensemble ; et (v) les activités de sensibilisations.

Au Togo, une rencontre de concertation nationale a réuni, du 7 au 9 décembre 2022 à Dapaong (chef-lieu de la région des Savanes, zone de mise en œuvre du programme) une cinquantaine de participants (préfets, maires, représentant du CIPLEV, leaders religieux, de jeunes, de femmes, et les bénéficiaires) sur les réalisations de la première phase et les perspectives de la seconde phase du projet. Durant ces consultations, les participants ont pu analyser les réalisations à travers le rapport annuel, le rapport de l'enquête de perception, ainsi que le rapport de l'évaluation finale indépendante. Les défis liés à la mise en œuvre de la première phase ont été étudiés à l'aune des priorités nationales contenues dans la Feuille de route gouvernementale 2020-2025. Les discussions ont permis de déterminer, à travers les leçons tirées, les nouvelles priorités pour la phase 2 du projet PEV/BBT. Les priorités nationales togolaises, dégagées à l'issue des concertations, et qui sont prises en compte dans le document de la seconde phase, sont essentiellement (i) le renforcement des mécanismes endogènes d'alerte, de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ; (ii) la poursuite de la lutte contre les vulnérabilités socio-économiques chez les jeunes et les femmes ; (iii) la prise en compte des priorités des agropasteurs pour une meilleure cohabitation communautaire ; et (iv) la promotion continue du dialogue civils-militaires.

Au Burkina Faso, une mission de terrain a eu lieu dans la Région du Centre-Est, zone de couverture de la Phase 2 du projet, du 13 au 17 décembre 2022 pour identifier les besoins et les priorités des acteurs des communes de Soudougou, Sangha et Yargatenga et de la province du Boulgou aux fins d'en tenir compte dans la formulation du projet. Cette mission coorganisée par le Secrétariat du Fonds pour la

Consolidation de la Paix (PBF) au Burkina Faso et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) comprenait un Consultant international et trois représentants de la partie gouvernementale à savoir (i) la Direction Générale de Consolidation de la Paix, (ii) l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGCC) et (iii) le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF). Suite à cette mission, un atelier national de validation du contenu du projet proposé par la mission de terrain sur la base des données collectées a été organisé avec le gouvernement (au niveau central et démembrés dans les préfectures visées), les organisations de jeunes et de femmes des communes couvertes, les autorités religieuses et coutumières, entre autres.

Une consultation tripartite s'est tenue du 21 au 23 février 2023 à Lomé (Togo) entre les acteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile, les bénéficiaires et les agences de mise en œuvre du Système des Nations Unies. Cette rencontre a permis d'affiner l'approche transfrontalière dans les différents volets du programme (analyse des conflits, théorie du changement et cadre des résultats). Les priorités des pays cibles ont été confirmées dans une perspective régionale.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 30%

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

La théorie du changement du projet est le résultat d'une analyse du conflit sous l'angle du genre et met en évidence quelles dynamiques de genre sont en jeu dans le contexte et comment les jeunes et les femmes sont rendus encore plus vulnérables par les conflits intercommunautaires. Le Résultat 2 du projet par ses produits 1 et 2 travaillera pour contribuer à la réduction de ces vulnérabilités. En renforçant la capacité des femmes et des jeunes filles pour développer les activités génératrices de revenus et améliorer leur employabilité, le projet renforcera la résilience de ces catégories de la population et par conséquent ils pourront renforcer leur rôle dans le dialogue intercommunautaire.

Degré de risque du projet⁵ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁶) : 2.3 Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : les trois pays sont engagés dans un nouveau cycle de programmation avec le lancement de nouveaux Cadres de Coopération pour un Développement Durable (CCNUDD) comportant des effets et des résultats auxquels le programme participera à réaliser.

Bénin : Le système des Nations-Unies et le Gouvernement du Bénin ont développé et signé un nouveau CCNUDD 2023-2026 arrimé aux priorités du gouvernement contenus dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2 (PAG 2021-2026). Ledit programme contribuera aux effets (i) « D'ici à 2026, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, disposent de capacités renforcées pour faire face aux différents chocs et bénéficient des fruits d'une croissance économique verte, diversifiée,

⁵ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁶ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

« durable et créatrice d'emplois décents » et (iii) « D'ici à 2026, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un État de droit, d'une démocratie apaisée et d'une cohésion sociale renforcée ».

Burkina Faso : le projet contribue à la réalisation du Plan d'Action Intérimaire du Système des Nations Unies (UNIDAP) 2023-2025, qui est en cours d'élaboration, et qui servira de cadre de coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement, en s'alignant sur le Plan d'Action de stabilisation et de Développement du Gouvernement. Le projet contribue notamment au Pilier Paix de l'UNIDAP et à ses effets 1.1 : L'efficacité des institutions est améliorée et les populations en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit; et 1.2 : chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables à risque ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel renforcé.

Togo : Dans le cadre du CCNUDD 2023-2026, le programme contribuera aux deux effets suivants :
Effet 4 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques;
Effet 5 : D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : Le programme contribuera à l'ensemble des objectifs de développement durable vu leur caractère imbriqué et leur interdépendance. Mais de façon spécifique, il contribuera aux ODD 1, 5, 8, 10 et 16.

Type de demande :

Nouveau projet :
Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

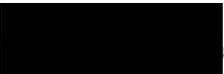
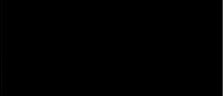
Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

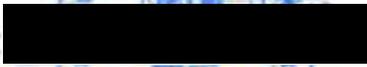
SIGNATURE DU PROJET POUR LE BENIN

<p>AGENCE RÉCIPIENDAIRE¹</p> <p>Nom : Fatou Diallo NDIAYE</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Date et visa : 26/06/2023</p> <p>Nom : Mohamed Abchir</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 17/7/2023</p>  	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom :  ssane</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <i>Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique</i></p> <p>Date et visa : 11/7/2023</p>
<p>Coordonnateur Résident</p> <p>Nom : Salvator Niyonzima <i>P.O</i></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : <i>R.C. a.i</i></p> <p>Date et visa :</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa :</p>

BURKINA FASO

<p>AGENCE RÉCIPIENDAIRE⁽¹⁾</p> <p>Nom : <i>Aissatou GUISSÉ KASPAR</i></p> <p>Signature <i>Aissatou Guisse Kaspar</i></p> <p><small>Signature manuscrite de Aissatou Guisse Kaspar DNI : en-Aissatou Guisse Kaspar, o-IOM, ou- CoM, emul-akapardim,et, c-BF Date : 2023.06.29 10:07:20 Z</small></p> <p><i>Nom de l'agence pour les migrations internationales (OIM)</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> 	<p>Représentant du Gouvernement</p> <p>Nom : <i>Aboubakar NACANABO</i></p> <p>Signature </p> <p><i>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et de la prospective</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> 
<p>Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Nom : <i>Alain AKPADJI</i></p> <p>Signature </p> <p><i>Titre : Coordonnateur Résident a.i.</i></p> <p><i>Date et visa : 04/07/2023</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth SPEHAR</p> <p>Signature </p> <p><i>Sous-Secrétaire Générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>

SIGNATURE DU PROJET POUR LE TOGO

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE^[1]</p> <p>Nom : Binta SAMNEH </p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 29/06/2023</p> <p>Nom : Fatou Dialla MDIAYE</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Date et visa : 26/6/2023</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Ablamba Ahoefawi JOHNSON</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre, Secrétaire générale de la Présidence de la République</p> <p>Date et visa : 20 JUL 2023</p>
<p>Coordonnatrice résidente a.i</p> <p>Nom : Dr DIALLO Fatoumata Bintou Tidiane</p> <p>Signature : </p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa :</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar</p> <p>Signature : </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa :</p>

^[1] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Le Bénin, le Burkina Faso et le Togo partagent de longues frontières dont la zone de jonction entre les trois pays est sujette à de nombreuses préoccupations tant sociales que sécuritaires : environ 141 km entre le Burkina et le Togo, environ 376 km non délimités entre le Bénin et le Burkina Faso et environ 644 Km entre le Togo et le Bénin. Les espaces frontaliers entre les trois pays ont la particularité d'être tous très éloignés des centres de décisions situés dans les capitales. La zone est aussi caractérisée par une faible présence de l'État et une offre de services sociaux de base insuffisante qui facilite le déplacement des groupes armés non identifiés (GANI) dans cet espace. Il y a également la faible confiance entre les communautés locales et les autorités. Les dynamiques frontalières et transfrontalières restent marquées par des déplacements de populations pour des raisons sociales, économiques, notamment les échanges commerciaux, et des raisons de protection (par exemple pour trouver refuge suite aux conflits communautaires).

Sur le plan social, les communautés vivant le long des frontières des trois pays entretiennent des liens sociaux très importants. D'une part, les mêmes groupes et sous-groupes ethniques se retrouvent de part et d'autre des lignes frontières des trois pays de sorte que sur le plan identitaire et culturelle, les mêmes pratiques sont observées dans les trois pays qui jadis constituaient une source de cohésion sociale et de solidarité entre les populations. D'autre part, les migrations anciennes dans la sous-région ont aussi donné lieu à un brassage ethnique et culturel, un socle d'un meilleur vivre ensemble. Toutefois, ces liens commencent à se détériorer dû à la méfiance des communautés entre elles facilitant le développement de toute sorte de mouvements qui favorisent le déplacement de groupes ayant des intentions malveillantes.

L'activité socio-économique de la zone quant à elle, est largement concentrée autour de l'agriculture, l'élevage, les productions agro-sylvo-pastorales et les échanges commerciaux. Toutefois, l'appauvrissement des terres agricoles, l'amenuisement des espaces pastoraux, la dégradation des ressources naturelles, l'occupation des espaces protégés notamment les parcs naturels protégés et les réserves, l'accaparement des ressources et des espaces partagés et l'accès limité aux services sociaux de base sont devenus des sujets de préoccupation commune des populations frontalières des trois pays. Ils constituent particulièrement des enjeux majeurs pour le développement des communes cibles du programme et mettent en évidence des défis qu'il convient d'adresser dans l'immédiat pour minimiser les risques de conflits et de détérioration de la cohésion sociale.

Les effets du changement climatique et de l'insécurité dans les zones frontalières accentuent les vulnérabilités déjà existantes dans les régions cibles, essentiellement agricoles et minières (exploitation artisanale d'or le long de la frontière sud du Burkina Faso avec le Ghana, le Togo

et le Bénin bien que ce n'est pas un centre majeur de l'orpaillage). Entre autres, les faibles récoltes dues à une mauvaise pluviométrie, la dégradation des sols et les conflits entre agriculteurs et éleveurs, les difficultés de circuler les produits, amènent les populations essentiellement des jeunes à migrer de façon saisonnière vers les zones minières pour avoir des moyens de subsistance. Une partie de ces exploitations minières sont sous le contrôle direct ou indirect des groupes armés qui financent leurs activités à partir de ces exploitations illégales ou artisanales de minerais. Ces activités souvent saisonnières constituent des remèdes au chômage qui frappent ces populations. En fait, combiné avec des facteurs de risque sous-jacents tels que la pauvreté, la faible gouvernance des risques, l'inégalité entre les sexes, l'exclusion socio-économique, le changement climatique, l'absence des emplois décents et durables, rend les communautés plus vulnérables et plus dépendantes de Groupes armés non-identifiés (GANI) pour des moyens de subsistance des communautés.

Ces situations créent d'importantes fragilités mais aussi des frustrations au niveau des populations et contribuent à exacerber les conflits et l'insécurité au niveau local. Les perturbations climatiques constituent un facteur de complexité supplémentaire, car elles entraînent une insécurité alimentaire qui est également exploitée par les Groupes Armés Non Identifiés⁷. La porosité des frontières qui facilite la circulation des criminels, les trafics de toutes sortes ainsi que les mouvements des groupes armés non identifiés rende difficile les contrôles des mouvements.

Les populations vivant dans la zone frontalière entre les trois pays connaissent de plus en plus de difficultés qui exacerbent le sentiment d'abandon par leurs États respectifs. Les griefs vis à vis des pouvoirs publics sont de plusieurs ordres : par exemple insuffisance, accessibilité et qualité des services sociaux de base, manque d'opportunités socio-économique durables, faible présence de l'État.

Au regard de ce qui précède et sur la base des consultations dans le cadre du développement de cette initiative, les fragilités les plus urgentes à adresser peuvent être regroupées en trois points qui sont, notamment :

1. la dégradation progressive de la situation sécuritaire, y compris due aux conflits communautaires ;
2. la pression sur les ressources naturelles ;
3. l'insuffisance d'opportunités socio-économiques, surtout pour les femmes et les jeunes.

1. Dégradation progressive de la situation sécuritaire

La situation sécuritaire de la zone des trois frontières entre le Benin, le Burkina Faso et le Togo a connu une évolution inquiétante depuis 2019 avec la multiplication des incidents et des attaques des groupes armés non identifiés. Des pays côtiers fournissent des efforts communs et individuels pour contenir la menace à travers aussi bien des actions sécuritaires, que des programmes de résilience communautaire en cours et/ou en phase de démarrage. Cependant, le phénomène de l'extrémisme violent ne fait que s'accroître dans la zone des trois frontières

⁷ Cette appellation répond à la nécessité de trouver une dénomination commune qui convienne aux trois pays dans laquelle les autorités nationales doivent se retrouver.

avec son corollaire de territoires de plus en plus inaccessibles, de multiplications du nombre de victimes aussi bien civiles que militaires.

La situation sécuritaire compliquée entraîne des mouvements transfrontaliers de populations entre les 3 pays de la zone du projet ainsi que des mouvements internes de populations au sein de la zone du projet. Selon les données des autorités nationales, cette population est souvent composée principalement de femmes, de jeunes et d'enfants. Les femmes ainsi deviennent cheffes de ménage à la suite des attaques des groupes armés non identifiés, avec une quasi-inaccessibilité à la terre des suites de leur statut de famille, elles se retrouvent exposées à toutes sortes d'abus du fait de l'absence d'opportunités économiques mais aussi la faiblesse et/ou l'insuffisance des mécanismes de protection.

A la date du 3 mars 2023, le nombre de demandeurs d'asile Burkinabè au Togo s'élève à 20,000, tandis qu'on dénombre plus de 52,000 réfugiés et déplacés internes dans la région des Savanes, selon les chiffres publiés par l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC). Outre les déplacés internes et les réfugiés, les incidents sécuritaires dans la région des savanes ont engendré des pertes en vie humaine dont une quarantaine dans les rangs des forces de défenses et de sécurité et plus de 120 civils. Au Bénin, le nombre de demandeurs d'asile est estimé à environ 1,200 Burkinabè et 1,411 Togolais, selon l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) du Bénin. En plus de cela, au regard des données des personnes déplacés internes (PDI) et des demandeurs d'asile, les femmes se retrouvent dans un schéma de vulnérabilité prononcée. L'agence nationale pour la protection civile (l'ANPC), au 29 juillet 2022, décompte 3,028 personnes déplacées internes dont 812 femmes (129 femmes allaitantes, 31 femmes enceintes). Ce chiffre devrait augmenter au vue des derniers développements de la situation sécuritaire et des incursions des groupes armés non identifiés.

La menace croissante que constituent la présence et les actions des groupes armés non identifiés dans la zone, en particulier autour des parcs de la Pendjari et du W (frontière Niger-Bénin-Burkina Faso), vient se greffer aux fragilités existantes et ces dynamiques sont exploitées par les entrepreneurs de violence/conflit. Des communes d'intervention du programme comme Matéri, Cobly, Banikoara et Tanguiéta ont vu leur vulnérabilité augmenter en lien avec les actions des entrepreneurs de la violence. La même situation se constate aussi bien dans les régions du Centre-Est et de l'Est du Burkina Faso où les groupes armés non identifiés occupent de plus en plus des territoires face aux replis des autorités et des forces armées. Cette situation favorise le débordement vers les pays frontaliers que sont le Togo et le Bénin.

Le nord Togo n'est pas en reste car les attaques se multiplient sur trame d'exploitations des conflits communautaires par les groupes armés non identifiés. Les incidents sécuritaires et attaques ont causé des morts et des blessés, notamment dans les rangs des forces de défense comme le démontrent les attaques de mai 2022⁸, novembre 2022 et février 2023⁹. La multiplication des attaques demeure une préoccupation importante des autorités. Depuis le dernier trimestre 2022, la région des Savanes est la cible de groupes armés. Ces groupes

⁸ Le bilan des attaques dans la région des savanes en mai 2022 au Togo a occasionné la mort de 08 soldats et 13 soldats blessés.

⁹ Des informations reçues de sources non officielles indiquent que le 10 février 2023, les localités de Tola et Gningou situées dans la commune de Mandouri (préfecture de Kpendjal dans la région des Savanes), ont été attaquées par des groupes armés non identifiés. Selon des sources locales, on a dénombré 31 victimes. L'attaque n'a pas été revendiquée. Les responsables de cette attaque sont soupçonnés d'appartenir à la Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM).

utilisent de plus en plus souvent des engins explosifs improvisés ciblant aussi bien les populations civiles que les patrouilles militaires. Les autorités togolaises ont pris la décision, depuis le dernier semestre 2022, de ne plus communiquer sur les incidents sécuritaires pour ne pas faire l'apologie des actions des groupes armés non identifiés. Comme conséquence de cette décision, il est difficile d'obtenir des données officielles sur les incidents dans la région des Savanes.

Avec la porosité des frontières, certaines zones restent sans véritable contrôle notamment les aires protégées le long de la frontière entre le Burkina Faso et le Bénin, et la zone de Kourou-Koalou, contestée entre les deux pays.

Ces zones sont à présent des incubatrices de menaces où des groupes armés non identifiés peuvent planifier leurs activités. Avec les actions récentes des groupes armés non identifiés dans les trois pays voisins combinés avec les facteurs de fragilités internes, la situation sécuritaire dans les localités du nord du Togo et du Bénin demeure très volatile. Il est fréquemment mentionné des attaques contre les cibles militaires avec des pertes en vie humaine et d'importants dégâts matériels mais aussi des attaques sur les symboles de l'Etat (Écoles, Centres de santé, Infrastructures marchandes, etc..) et des populations civiles. Une couche supplémentaire de complication s'ajoute avec le changement de tactique et de cibles des groupes armés non identifiés qui s'attaquent désormais aux convois de marchandises, de denrées de premières nécessités et aux bétails avec l'objectif de priver les pays de l'interland des approvisionnements en provenance des ports des pays côtiers et des rentrées de devises issues de la vente de bétails. Ces changements de tactique et de cibles, a entraîné une réaction sous-régionale de prévention multisectorielle avec l'implication des départements ministériels autrement peu visibles notamment les transports et le commerce.

Par ailleurs, les dynamiques transfrontalières et les systèmes d'alerte précoce ne fonctionnent pas comme souhaité et cela rend davantage difficile la vie des populations frontalières en termes de perception des risques et menaces mais aussi d'anticipation pour une meilleure résilience.

Le contexte de précarité et de volatilité dans les régions ciblées dans les trois pays d'intervention demande une attention particulière en termes de réponse et d'apport de solutions de la part des Nations Unies.

2. Conflits communautaires liés à l'exploitation et au contrôle des ressources naturelles

Cette insécurité grandissante entraîne des mouvements de populations vers des zones plus paisibles avec pour corollaires la fragilisation de la cohésion sociale liées aux rivalités pour l'exploitation des ressources naturelles entre populations autochtones et les déplacés, l'abandon voire la destruction des moyens de subsistance chèrement acquis par les communautés, le dysfonctionnement des mécanismes endogènes de règlement des conflits et des systèmes d'alerte précoce et la perte des gains de développement. Des mécanismes de gestion des ressources naturelles partagées existent bien dans les 3 pays mais avec l'insécurité grandissante, ils ne fonctionnent pas de manière optimale.

La question de l'accès aux ressources naturelles productives est un important facteur de tensions communautaires dans la zone du programme transfrontalier. Région particulièrement riche en ressources forestières, fauniques et hydrauliques ainsi que des gisements d'or, la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Benin et le Togo est objet de toutes les convoitises

aussi bien de la part des populations (agriculteurs comme éleveurs) mais aussi les pouvoirs publics dont les politiques et programmes de protection/préservation sont mal perçues par les communautés environnantes de ces espaces à protéger ou préserver. Ces programmes de protection et/ou de préservation des espaces naturels, souvent mal expliqués et à laquelle les populations ne sont pas fortement impliquées, empêchent les populations locales d'exploiter les ressources pour leur subsistance.¹⁰ Il est important de noter que le phénomène de saturation foncière est une réalité dans la plupart des zones cibles du programme. Les espaces naturels protégés sont aussi convoités par les groupes armés non identifiés qui voudraient les utiliser comme base de repli tactique et opérationnel voire d'approvisionnement. Ainsi aux conflits traditionnels pour l'exploitation des ressources naturelles viennent s'ajouter des rivalités pour un accaparement/un contrôle absolu de ces ressources. L'exploitation artisanale de l'or est aujourd'hui une préoccupation majeure pour la population autochtone. La région du Centre Est compte en effet plus d'une vingtaine de sites d'orpaillage informels qui attirent de nombreux jeunes provenant parfois des pays voisins (Mali, Niger, Togo et Bénin). Cet afflux d'orpailleurs étrangers dont les comportements et attitudes sont souvent différents des règles et principes en vigueur dans la région engendre de fortes tensions entre les migrants et les autochtones. Certaines zones pastorales de la région du Centre-Est (vallée de Noahou) qui ont été créés pour améliorer la sécurité foncière subissent aussi une incursion d'orpailleurs rendant difficile la mobilité du bétail et obligeant souvent les éleveurs à migrer vers le Togo ou le Ghana. Par exemple, malheureusement, la réponse apportée par l'État consiste à criminaliser ces activités et à appliquer des mesures d'expulsion, parfois de manière violente, ce qui pousse certains jeunes à rejoindre les groupes armés. À cela s'ajoute l'utilisation des groupes d'autodéfense Koglweogo, qui sont parfois sollicités ou qui s'imposent dans la sécurisation de certaines mines artisanales avec un réel risque d'accaparement des ressources minières, principalement des sites aurifères artisanaux par les groupes armés non identifiés.

La question de l'accès aux ressources naturelles productives est à l'origine de 45% des événements violents au niveau communautaire au nord Bénin entre 2016 et 2021¹¹. Les départements de l'Atacora et de l'Alibori restent marqués par les conflits autour du contrôle des ressources naturelles. En effet, avec les changements climatiques, la pression démographique, et le taux d'urbanisation élevé, chaque acteur cherche à étendre sa zone d'exploitation afin de mieux pourvoir à ses besoins sans observation des règles de gestion du foncier rural, comme le protocole régional de la CEDEAO sur la transhumance¹¹. Le non-respect des couloirs de passage des animaux aussi bien par les éleveurs que par les agriculteurs reste l'une des causes de ces conflits. L'obstruction des couloirs de passage par les champs des agriculteurs obligerait les éleveurs à faire entrer les troupeaux dans les exploitations détruisant les cultures sur leur passage, ainsi que les mouvements précoces ou irréguliers des troupeaux hors des couloirs de transhumance posent des risques pour la récolte des agriculteurs. Ces conflits communautaires trouvent une explication dans le fait, qu'à cause de l'insécurité dû aux actions des groupes armés non identifiés, certains couloirs de transhumance riches en ressources naturelles (herbes et eau notamment), ne sont plus accessibles. Ce qui force, aussi bien les éleveurs et les agriculteurs à migrer vers des zones difficiles d'accès et moins riches en ressources naturelles, provoquant une compétition plus élevée et des conflits récurrents. Face à cette situation, et pour limiter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté une politique qui consiste à limiter les mouvements des troupeaux. C'est ainsi que la transhumance transfrontalière est interdite au

¹⁰ Par exemple, la protection des espaces naturels est la source des violences policières dans la préfecture de l'Oti.

¹¹ Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO

Bénin pendant qu'à l'intérieur du pays, ce mouvement est restreint à l'intérieur de chaque département, sauf dans l'Alibori. En juin 2021, un Haut-Commissariat a été établi pour mettre en œuvre cette politique de sédentarisation des éleveurs du gouvernement. Par ailleurs, deux types de conflits naissent aussi autour des points d'eau. Au niveau des points d'approvisionnement en eau à usage domestique, les conflits qui surviennent opposent généralement les femmes entre elles, mais aussi les femmes usagères régulières de ces points d'eau et celles qui viennent d'ailleurs [2]. Le second type de conflit lié à l'accès à l'eau concerne le contrôle des puits et des retenues d'eau, opposant les éleveurs aux riziculteurs et aux usagers domestiques de ces puits [3]. Avec le tarissement des marigots et rivières en saison sèche, les éleveurs ne trouvent d'autre alternative que de recourir aux puits utilisés par les populations.

Au Bénin, l'entrée en scène de l'African Park Networks (APN), organisme privé qui assume la gestion du parc de la Pendjari depuis 2017 et le Parc National du W depuis 2020, a apporté de nouvelles tensions autour de l'accès aux ressources naturelles [8]. En prenant le contrôle pour assurer la sécurité du parc, l'APN a adopté une démarche qui contraste avec la gestion précédemment assurée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF), qui autorisaient certaines activités d'agriculture, d'élevage ou de chasse. De violentes altercations ont eu lieu avec des éleveurs transhumants, et des témoignages au sein des communautés font état de fortes tensions latentes, en particulier du fait de l'expulsion et l'arrestation par l'APN d'agriculteurs et de chasseurs installés dans le parc (Rapport ELVA, 2021[9]). Par ailleurs, le mécontentement des communautés, en particulier agriculteurs et éleveurs, est aussi lié à des sentiments de partialité ressentis de la part des autorités locales ou les forces de sécurité qui peuvent naître de la mauvaise résolution d'un conflit. Certains bouviers ont à leur charge les bétails des autorités qui interviennent dans la résolution de ces genres de conflit [10]. Ces formes de partialités contribuent à nourrir des velléités de revanche qui ne tardent pas à se manifester à la moindre occasion. Ainsi, des conflits supposés réglés de façon impartiale peuvent durer des années.

Au Togo, une forme d'expression de la violence s'exprime à travers la recrudescence de conflits communautaires qui tire son origine des disputes de type foncier. Une étude de l'organisation Promédiation précise que ces conflits « mettent aux prises des populations d'agriculteurs « autochtones » (Mobas, Gangam, Tchokossi) entre eux ou avec des populations « nomades » peules sédentarisées ou transhumantes, révèlent d'abord les difficultés des pouvoirs locaux et centraux à développer une région rurale soumise à de fortes pressions sur les ressources naturelles et la progression des cultures. »¹²

Une des manifestations du conflit foncier est liée aux transactions (marchandisation) des terrains, ouvrant la voie à des tensions communautaires (le cas des Tchimbiano à Ponio)¹³.

Il est également important de noter qu'un défi supplémentaire concerne les territoires ou domaines transfrontaliers. Certains espaces se trouvant entre deux ou plusieurs frontières sont

¹² Promédiation, *La menace djihadiste au nord du Ghana et du Togo, État des lieux et perspectives pour contenir l'expansion, 2022*

¹³ Il s'agit de la confiscation et la vente des terres par le chef coutumier ou chef de clan. Les jeunes générations se plaignent du fait que leurs terres sont bradées aux riches commerçants venant de Cinkassé ou d'ailleurs, et aux fonctionnaires venant d'autres localités du pays. Ce type de conflit est plutôt latent, mais constitue un risque de conflit violent

souvent disputés entre les populations des villages riverains. Le renforcement des mécanismes de gestion et de résolution négociée des conflits impliquant les organisations pastorales, les leaders communautaires ainsi que les autorités locales s'impose comme une solution à la portée des autorités locales.

Les femmes dans ces zones sont souvent responsables de la subsistance de leur famille et de leur communauté, mais elles ont souvent un accès limité aux ressources économiques, telles que la terre et les outils agricoles, ainsi qu'aux opportunités économiques. Cela peut entraîner une pauvreté multidimensionnelle persistante et une vulnérabilité accrue. De plus, les femmes sont souvent confrontées à des défis spécifiques en matière de sécurité, en particulier dans les zones de grande instabilité. Elles sont souvent touchées de manière indiscriminée par les conflits fonciers en raison des normes sociales notamment liées au genre, qui les désavantagent et les discriminent.

Dans les zones cibles du projet au Burkina Faso, les principales lignes de conflits concernent les conflits fonciers, la double chefferie (conflits de chefferie), les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits entre les populations et les forces de sécurité et les conflits liés à l'intervention des comités d'autodéfense « Koglweogo ». Pour la plupart, les conflits fonciers sont les plus fréquents et sont liés aux revendications portant sur le contrôle des espaces non aménagés et des espaces délimités par les différentes communes. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont également fréquents à cause de la transhumance et de l'obstruction des pistes à bétail dans un contexte de rareté de terres et de compétition autour des ressources naturelles. L'adoption de la Loi N° 034 en 2009 portant sur la sécurisation du droit à la propriété foncière pour tout investisseur favorise les transactions foncières en faveur des détenteurs de capitaux au détriment des pratiques de transmission familiale des biens. Cette situation suscite des rapports d'hostilité entre les populations locales et les nouveaux acquéreurs des droits fonciers qui sont souvent accusés de spoliation. L'augmentation de la pression foncière entraîne un déplacement des zones de culture vers les zones de transhumance, avec pour conséquence le développement de tensions entre les paysans et les communautés d'éleveurs. A cela s'ajoute le rôle joué par les groupes armés non identifiés qui instrumentalisent parfois les tensions et/ou les conflits entre les communautés sédentaires agriculteurs et celles nomades éleveurs, en se positionnant comme étant les protecteurs de ces dernières. Ces tensions sur le foncier et les ressources naturelles alimentent l'hostilité entre les communautés au niveau local et créent ainsi un terreau favorable aux groupes armés non identifiés.

Ces conflits récurrents entraînent des sentiments d'insécurité permanents, de vengeance et des mesures ou attitudes d'auto-défense entre agriculteurs et éleveurs avec une dynamique d'armement ^[4] de chacun des camps.

3. Insuffisance d'opportunités socio-économiques

Les zones cibles du programme sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle dans les trois pays, avec une insuffisance d'opportunités pour les groupes plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. Il y'a donc une nécessité de mieux prioriser et coordonner les interventions socio-économiques pour une prise en compte pleine et effective des besoins des femmes et des jeunes.

Ainsi, au Togo la région des Savanes, la plus pauvre du pays, enregistre un taux de pauvreté élevé depuis des années. L'extrême pauvreté touche près de la moitié (49,1 %, incidence de la

pauvreté monétaire) de la population des Savanes au Togo et près des deux tiers (65,1%) vivent sous le seuil de pauvreté (CCA UN).

Le taux de chômage est de 3,9% sur le plan national et de 6,8% pour les jeunes de 15 à 34 ans. Ces jeunes (ERI-ESI, 2017) représentent 78,5% des chômeurs¹⁴. Par ailleurs, les zones rurales sont plus touchées que les zones urbaines et les femmes sont les plus vulnérables car elles ont moins accès aux opportunités économiques. L'inadéquation entre la diversité et la qualité des formations dispensées et les emplois disponibles, entraîne une pression importante sur le marché de l'emploi, en particulier chez les diplômés de l'enseignement supérieur. La région des Savanes enregistre le taux de pauvreté le plus élevé, évalué à 65,1% contre 45,5% au niveau national. La population de la région est dominée par les femmes qui constituent 51,7% de la population, contre 48,3% d'hommes.

Au Burkina, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 36.2% en 2018. Ce taux ressort à 53.3% dans la région du Centre-Est et à 45.1% dans la région de l'Est¹⁵. Au Bénin, il est de 60.5% pour l'Atacora et de 42.1% pour l'Alibori alors que le taux national est de 38.5%¹⁶.

Le constat est donc saisissant que malgré la richesse de la zone en ressources naturelles, l'on enregistre un fort taux de personnes socio-économiquement vulnérables auquel viennent s'ajouter les personnes déplacées du fait de l'action des groupes armés non identifiés. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés et se sentent exclus des opportunités pour se procurer des moyens de subsistance. Les taux élevés du chômage chez les femmes et les jeunes et le manque de provision des services socio-économiques de base de la part des services étatiques, constituent des facteurs favorables pour le recrutement par les groupes armés non identifiés. En effet, des études ont révélé que les jeunes et les femmes sans emploi et vivant dans la précarité, sans accès à des services socio-économique de base, sont plus enclin à rallier les groupes armés, contrairement aux jeunes et femmes formés et occupés à leurs activités¹⁷. Les groupes armés non identifiés surfent sur les promesses d'emplois et d'une vie meilleure, exploitent les ressentis et les griefs des populations à l'encontre de leurs gouvernements pour les rallier à leurs causes. Les individus sans emploi se rallient alors à ces groupes pour exprimer leur mécontentement, pour gagner de l'argent, ou simplement par pure exploitation.

Au Bénin, dans la zone d'intervention du projet particulièrement l'Atacora, la question des opportunités socio-économiques reste une préoccupation majeure malgré la mise en œuvre progressive de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF) qui fait un focus sur la résilience socioéconomique et communautaire. En effet, les femmes contribuent respectivement dans les deux départements à 13,2% aux activités économiques formelles, contre environ 20,3% au niveau national [¹³]. Parmi, les femmes qui contribuent, la tranche d'âge de 15 à 34 ans (51,9%) est en dessous de la moyenne nationale de la même tranche (52,6%). Par ailleurs, 61% des femmes de 15 ans et plus n'ont pas d'activité professionnelle rémunérée en 2018, ce qui est un facteur accru d'exposition pour elles. Il a été en outre relevé l'implication de filles et de jeunes femmes aux actes de violence notamment les braquages et les vols à mains armées de plus en plus fréquents [¹⁴]. De l'analyse des acteurs

¹⁴ Analyses approfondies des données de l'enquête régionale sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI)

¹⁵ Source : INSD, résultats de l'EHCVM-2018

¹⁶ Source : INSAE, EHCVM 2019

¹⁷ Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, Sur les chemins de l'extrémisme violent, p. 55

communaux, départementaux et nationaux, il ressort que cela est essentiellement lié aux frustrations des femmes du fait de leur marginalisation dans tous les domaines de la vie socioéconomique en termes d'accès aux moyens de production, en particulier le foncier, les ressources naturelles et les crédits. Cette situation de vulnérabilité multidimensionnelle constitue un facteur d'engagement croissant (volontaire ou forcé) des jeunes et des femmes dans des groupes criminels et extrémistes violents qui sévissent dans la sous-région et ailleurs. Ces groupes exploitent les manquements des États et font des promesses d'amélioration de la vie des populations souvent basées sur des considérations sécuritaires, économiques, religieuses etc.

En ce qui concerne par exemple la question de l'emploi des jeunes au Bénin, 30,4% de cette couche de la population sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. De façon spécifique, les départements de l'Atacora et de l'Alibori restent marqués par le chômage des jeunes diplômés ayant faits leurs études dans les pays arabes mais qui n'obtiennent pas d'équivalence de leur diplôme auprès de l'État béninois et sont donc écartés du marché de l'emploi faute de reconnaissance de leurs diplômes. Ils nourrissent ainsi une certaine frustration à l'égard de l'État béninois. Cela met en évidence les difficultés d'absorption de l'offre de compétence des jeunes. Ce manque de perspectives joue un rôle important dans l'engagement croissant (volontaire ou forcé) des jeunes et des femmes dans des groupes criminels et des groupes armés non-identifiés [15].

Au Togo, la région des Savanes, frontalière au Bénin et au Burkina Faso, est la région la moins favorisée des cinq régions administratives. Outre la menace sécuritaire, elle regroupe plusieurs défis notamment énergétique, climatique, social et économique. Pour y faire face de manière holistique, le gouvernement a mis en place un Programme d'Urgence pour la Région des Savanes (PURS) élaboré par le gouvernement suite à la première attaque des groupes armés non identifiés intervenue sur le sol togolais à Sanloaga (Préfecture de Kpendjal) en vue de « renforcer la résilience des populations face à la menace des groupes armés non-identifiés grandissant », dans la région des savanes, région particulièrement exposée aux risques sécuritaires compte tenu de son caractère frontalier. Ce programme a pour objectif de renforcer la résilience des populations en addition aux autres programmes publics déjà en cours dans la région. Ce programme comporte plusieurs volets notamment sociaux. Sur le plan économique, le problème de chômage des jeunes constitue un défi énorme, constituant par conséquent un levier potentiel activé par les groupes armés dans le recrutement des jeunes.

Dans la quête de l'emploi, les jeunes rencontrent plusieurs difficultés. Selon une étude dénommée « *Cartographie des opportunités des jeunes* » réalisée en décembre 2022 par UNICEF Togo dans 9 préfectures de trois régions y compris la région des Savanes (Oti Sud 1, Tône 1, Tône 4, Kpendjal 1 et Kpendjal 2), dans le cadre du projet de « *Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo* », la plus grande difficulté des jeunes concerne le manque de financement des initiatives selon 50% des enquêtés. Cela concerne surtout les artisans qui, après leur apprentissage, doivent avoir les ressources pour installer leur atelier. La deuxième difficulté majeure est le manque d'opportunité d'emploi (36%). Cette difficulté est plus liée à l'ignorance des opportunités d'emploi qui se présentent aux jeunes. Hormis les deux précédentes difficultés mentionnées, on note aussi le manque d'expériences des jeunes (4%), l'inadéquation des formations des jeunes avec les profils recherchés (3%) et les discriminations

diverses (2%). L'étude mentionne les trois métiers porteurs en termes d'importance. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'élevage et du commerce¹⁸.

Selon les résultats de l'enquête multisectorielle continue sur l'emploi et le chômage au Burkina Faso, le taux de chômage dans la région Centre-Est est de 19,5%. Ce taux est beaucoup plus élevé chez les femmes (23,2%) que chez les hommes (14,7%). Ainsi, confrontés au chômage et à la pauvreté, de nombreux jeunes de la zone d'intervention s'adonnent à des activités de type informel ou s'adonnent à la migration irrégulière. La région du Centre-Est demeure la région la plus affectée par le phénomène de la migration irrégulière au Burkina Faso. Plus de 50 % des migrants de retour volontaire enregistrés par l'OIM ces cinq dernières années, proviennent de cette localité. Par ailleurs, il faut noter qu'en l'absence de véritables opportunités économiques dans cette partie du pays, les nouvelles générations s'adonnent de plus en plus à des activités informelles, notamment dans le secteur de l'orpaillage artisanal ou à différents trafics.

Outre l'intensification des efforts de création d'opportunités d'emploi et de revenus, il est important de veiller à la prise en compte des préoccupations et du rôle des personnes vulnérables notamment des jeunes, des femmes et des personnes déplacées dans la promotion de la cohésion sociale pour une meilleure prévention de l'extrémisme violent et des conflits dans la zone d'intervention.

Analyse des acteurs et des parties prenantes :

Acteurs	Rôle
Les acteurs de la sécurité (FDS, APN)	<p>Les forces de défense et de sécurité (FDS) sont présentes de part et d'autre de la frontière (forces armées ; police nationale ; gendarmerie nationale ; douanes ; eaux et forêts). Dans les trois pays, il est nécessaire d'améliorer les relations entre les FDS et la population. En effet, la population hésite souvent à coopérer, non seulement par manque de connaissance du rôle des FDS, mais aussi parce que celles-ci sont perçues comme n'étant pas assez réactives face aux alertes et plaintes^[16]. Le dialogue entre les FDS et la population est particulièrement important dans le cadre des opérations. La collaboration des FDS de part et d'autre des trois frontières reste faible, et nécessite de faire l'objet d'un véritable mécanisme de coordination transfrontalier.</p> <p>A côté des FDS, il convient de mentionner les acteurs de sécurité privé à savoir l'African Park Networks au Bénin, qui intervient dans la lutte contre le braconnage. Les populations riveraines ont tendance à contester leur accès limité aux ressources des parcs car elles n'ont plus assez d'opportunités socioéconomiques. Or, il ne peut y avoir une bonne sécurité communautaire sans une bonne approche civilo-militaire dans la gestion de la sécurité qui, du reste, doit être focalisée sur leurs besoins.</p> <p>Au Togo, la succession des crises socio-politiques ponctuées par des affrontements entre les populations et les forces de défense et de sécurité créé la défiance et la méfiance des citoyens vis-à-vis des autorités sécuritaires. Avec l'adoption en juillet 2022 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (SNPLEV) 2022-</p>

¹⁸ Rapport_Final_Cartographie_Opportunités des jeunes.pdf

	<p>2026, on note une posture relativement souple, avec des recours à des interventions « inclusives et multi-acteurs afin de répondre plus efficacement aux nouveaux défis sécuritaires » en complément au dispositif militaire. Au Togo, le CIPLEV et ses démembrements sont autant de mécanismes qui peuvent servir à amorcer un dialogue entre les FDS, les communautés et les autres acteurs concernés. Dans l'absolu, il s'agit de cadres pouvant servir d'espaces de dialogue citoyens-FDS autour du service public de sécurité participative. Composés des acteurs locaux (y compris les leaders de jeunes et de femmes), les démembrements du CIPLEV sont représentés dans les 7 préfectures, 16 communes et 69 cantons de la région des Savanes. Les démembrements des CIPLEV sont composés des représentants des jeunes, des femmes, des leaders religieux et communautaires, des représentants de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Il est important de rappeler que la composition des différents démembrements du CIPLEV n'est pas la même dans toutes les localités.</p>
<p>Les agriculteurs et les éleveurs</p>	<p>Au Bénin, les agriculteurs et les éleveurs sont des acteurs importants de la cohésion sociale et de la gestion des ressources naturelles. Par sa richesse floristique, ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief, le département de l'Atacora a un potentiel naturel important favorable à la pratique non seulement de l'agriculture, mais aussi de la transhumance. Ainsi, chaque acteur envisage de bénéficier de plus d'espace pour ses activités. Le désir des éleveurs autochtones d'assurer leur accès aux ressources naturelles du terroir entraînent des conflits. Ces éleveurs, autrefois nomades, trouvent qu'il leur faut davantage de l'espace pour le pâturage et des terres propres pour y exercer l'agriculture. D'un autre côté, les agriculteurs, « maîtres des terres », devant la poussée démographique et le désir d'une vie matérielle meilleure, étendent les terres de cultures au détriment des pâturages et des couloirs de passage. Ainsi, les règles de transhumance se trouvent régulièrement violées entraînant des affrontements souvent meurtriers fragilisant davantage la cohésion sociale.</p> <p>De plus, ces espaces propices aux activités des deux acteurs nationaux sont également exploités par des éleveurs saisonniers en provenance des pays voisins. Or, ces déplacements d'éleveurs mobiles et de leurs troupeaux génèrent des conflits collectifs, violents et meurtriers entre les éleveurs mobiles et les agriculteurs. Pour éviter que la transhumance soit pratiquée sur fond de tensions, certaines dispositions (législatives, réglementaires, techniques) ont été prises par l'État. Malheureusement, ces mesures restent souvent méconnues des acteurs exacerbant les conflits et même des contestations à l'issue d'un règlement juridictionnel des litiges. Aussi, les cadres d'échanges pacifiques et réguliers entre les deux acteurs ne sont-ils pas toujours promus.</p>

La coexistence entre agriculteurs et éleveurs dans un même espace génère beaucoup de conflits au Burkina Faso. Les conflits opposant des éleveurs aux agriculteurs sont en constante augmentation ces dernières années. Les causes profondes de ces conflits sont structurelles. En effet, l'accroissement de la population conjugué aux besoins nouveaux de terres agricoles, au développement de la culture de saison sèche et aux effets néfastes des changements climatiques réduisent considérablement l'espace réservé aux animaux. De ce fait, la mobilité des animaux à la recherche de pâturages, de cures salées et de points d'eau ne se fait pas sans difficultés. Il faut savoir que traditionnellement, pour des raisons liées aux crises de sécheresse, les éleveurs migrent vers le Sud du pays avec leur bétail, soit pour s'installer autour des points d'eau permanents, soit pour transhumier en saison sèche. Il s'agit d'une tradition séculaire au Burkina, qui se transforme de plus en plus en conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Dans un contexte de raréfaction des terres et des ressources naturelles, l'individualisme se développe au détriment des valeurs ancestrales de partage et de solidarité. Ainsi, il s'instaure et s'accroît une compétition entre les acteurs du monde rural, principalement entre les éleveurs et les agriculteurs puisque chacun a tendance à privilégier les différences au détriment des similitudes et des intérêts communs. Dans cette véritable lutte d'intérêts, chacun perd ses repères et les contacts se soldent malheureusement par des oppositions rangées. Ces conflits deviennent de plus en plus nombreux et graves menaçant ainsi la cohésion sociale de même que les objectifs de développement et d'intégration économique. Pourtant, l'agriculture et l'élevage constituent les activités principales de plus de 80% de la population nationale et la quasi-totalité du monde rural. Les producteurs dans leur majorité sont à la fois agriculteurs et éleveurs. La terre est le support de ces activités qui concourent à la sécurité alimentaire. L'activité d'élevage occupe une place sociale et économique majeure au Burkina. Elle est pratiquée par la majorité des ménages ruraux, sans distinction de sexe ou d'ethnie, qui en tirent l'essentiel de leurs revenus. Selon certaines recherches sur le sujet, les conflits et tensions entre agriculteurs et éleveurs ont commencé à s'intensifier au Sahel depuis les sécheresses des années 70, dans un contexte de dégradation continue de l'environnement avec des changements climatiques, qui impactent négativement le déroulement des deux systèmes de production dominants dans le Sahel à savoir l'agriculture et le pastoralisme avec la diminution des terres arables et des pâturages^[1]. La croissance démographique et l'urbanisation ont probablement aussi joué un rôle majeur dans l'augmentation de la compétition autour des terres agricoles. En plus, des groupes armés non identifiés stimulent et exploitent les tensions intercommunautaires pour intensifier le recrutement. Cela a eu pour effet de faire l'amalgame entre les conflits entre agriculteurs et éleveurs et ceux liés à l'extrémisme violent, compliquant considérablement le traitement des questions de sécurité. Au Burkina Faso, ces conflits prennent parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs d'une quelconque ethnie, souvent nomades mais parfois sédentarisés, et dont l'élevage

	<p>est l'activité principale, à des autochtones sédentaires, généralement cultivateurs mais qui peuvent également posséder quelques têtes de bétail, appartenant à divers groupes ethniques selon la région (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi). L'on constate aussi certaines fois, des épisodes de "punition collective" durant lesquelles des cultivateurs se vengent sur la communauté peule environnante pour les méfaits d'un éleveur. Ces situations ont poussé des membres de la communauté affectée à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique. Ces conflits sont souvent déclenchés (causes immédiates) par la destruction de champs par des animaux. Les agriculteurs et les éleveurs se rejettent la faute, les uns accusant les éleveurs de ne pas attacher de valeur aux biens d'autrui et de préférer prendre le risque de laisser leurs animaux détruire les champs au risque de devoir payer une amende ; les autres se plaignant que les voies de transhumance sont trop étroites, et que les agriculteurs occupent celles-ci et les autres espaces réservés aux éleveurs (sources d'abreuvement, pâturages...).</p> <p>Selon une étude du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique sur l'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso entre 2018-2020, les conflits communautaires entre agriculteurs/éleveurs figurent en deuxième position après les conflits fonciers selon 72% des personnes interrogées sur l'étendue du territoire national.</p> <p>Au Togo, les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sont le deuxième type de conflit le plus récurrent dans la région d'intervention du projet¹⁹. Cela est lié, soit au non-respect des couloirs de transhumance par les éleveurs entraînant des dégâts dans les champs, soit à l'entêtement de certains paysans qui cultivent parfois dans les espaces réservés pour le pâturage ou pour le passage des troupeaux. L'étude démontre également que le désir des agriculteurs de maximiser la production en rentabilisant les cultures compatibles avec toutes les différentes saisons possibles dans l'année, les amène à ne plus observer de pause entre certaines saisons. Enfin, il y a aussi l'effet du changement climatique sur les périodes des semences et des récoltes face auquel les agriculteurs essaient d'apporter des solutions de long terme. Enfin, des incidents survenus en juillet 2022 suite aux événements de Kpenkankandi, il a été procédé à l'arrestation de plusieurs membres de la communauté peulh, suspectés d'avoir pris part aux attaques. Ces arrestations ainsi que la saisie temporaire de leurs troupeaux ont démontré les défis et les limites d'une transhumance apaisée.</p>
Organisations de la Société Civile	Les OSC constituent un support important pour la prévention des conflits dans la mesure où elles sont généralement en appui aux programmes mis en œuvre au profit des populations. Il s'agit notamment d'informer et éduquer le public sur les évolutions du contexte de sécurité, sur le mandat des institutions de sécurité, ainsi que sur le rôle

	<p>des citoyens dans la préservation de la sécurité de tous, de favoriser la consolidation de relations paisibles et constructives entre les institutions de sécurité et les populations civiles, la prise en compte d'une perspective de genre, le respect des droits humains, la prise en compte des besoins de sécurité vécus et ressentis par les populations. Malheureusement, elles ne sont pas souvent très sensibilisées (surtout les OSC au niveau local c'est-à-dire les plus proches des populations rurales) sur les questions de transhumance (en termes de textes, etc.) et de sécurité communautaire de sorte à jouer pleinement leurs rôles de contrôle citoyen des institutions de sécurité. Elles ne sont pas toujours associées par les autorités gouvernementales à la définition et à la gestion des problématiques de sécurité axée sur les communautés. Les cadres d'échanges et de dialogue ne fonctionnent pas souvent adéquatement laissant du coup un vide pouvant être exploité par les groupes armés non identifiés. De plus, l'analyse faite pour l'élaboration du projet de stratégie nationale de l'extrémisme violent du Bénin a relevé une certaine concurrence nuisible entre les OSC conduisant davantage à la détérioration de la cohésion sociale et donc elles deviennent porteuses de germes de conflits en l'absence d'une véritable coordination et de renforcement de leurs capacités.</p>
<p>Les autorités municipales, administratives et politiques</p>	<p>Dans la zone frontalière, ces autorités sont les maires et les préfets. Elles peuvent souvent jouer un rôle important en tant qu'officier de police judiciaire ou de police administrative dans la prévention de la commission des infractions mais aussi à la répression des actes de délinquance. Par ailleurs, ces autorités peuvent créer les cadres d'échanges avec les populations pour la résolution des problèmes locaux de sécurité. Mais, l'analyse révèle que ces acteurs sont souvent impliqués dans une gestion relativement complexe des terres en lien avec les agriculteurs et des éleveurs. De plus, ils n'ont pas toujours une maîtrise des normes relatives au foncier et à la transhumance.</p> <p>L'accès aux services sociaux de base, à la justice et à l'état de droit dans la zone frontalière, du fait de la faible présence de l'État, reste difficile pour les communautés. Les acteurs du système judiciaire (magistrats, référents locaux) sont des personnels clé pour le renforcement de la confiance des populations en l'État et la résolution de conflits communautaires, deux aspects clé que le projet abordera.</p>
<p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Ils constituent dans la zone transfrontalière des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des programmes communaux de développement. En effet, leur parole tient lieu d'engagement et de mobilisation communautaire. Ils interviennent généralement dans les règlements à l'amiable des conflits en lien avec la transhumance et le foncier dans le cadre des mécanismes locaux de dialogues. Au Bénin, l'analyse diagnostic ayant précédé l'élaboration du projet de stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent a révélé qu'il y a des conflits entre les chefs religieux et se manifestent de plus en plus notamment dans la désignation de certains imams. Cela présente des risques préjudiciables</p>

	<p>à la sécurité et la cohésion sociale en l'absence de cadre de dialogues inter et intra religieux et intergénérationnels.</p> <p>Les crises liées à la chefferie ainsi que l'ingérence du pouvoir traditionnel dans la gouvernance politique et celles relatives à l'autochtonie/allochtonie tirent leurs fondements de l'histoire du peuplement du Burkina Faso, essentiellement marquée par des crises hégémoniques et de succession au trône (SNPREV, 2021). Ce diagnostic sans complaisance des origines des crises occasionnées par la chefferie est illustratif du poids des chefs coutumiers dans la société burkinabè. Les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans la vie des burkinabè. Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus politisés, voire élus. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autre part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes pouvant être meurtrières. Une des communautés visées par le projet vit ainsi un bicéphalisme qui peut être sources de conflit communautaire (Commune de Yargatenga).</p> <p>Au Togo, l'autorité des chefs traditionnels est parfois remise en cause dans la résolution des conflits. Leurs décisions ne sont pas toujours suivies d'effets, voir rejetées et les populations, dans plusieurs cas, préfèrent saisir les tribunaux alors que les affaires sont pendantes devant les chefferies traditionnelles. Alors qu'il est relevé une ambivalence, voir incompatibilité entre les deux instances (surtout en matière foncière), ces deux procédures parallèles de règlement des conflits s'opposent et se complètent selon les intérêts des parties.</p> <p>D'après les témoignages recueillis auprès des jeunes des communautés, le refus de soumissions à l'autorité des chefs coutumiers est en partie lié au mode de désignation de certains chefs de village et de canton qui n'ont pas souvent l'adhésion et le soutien de toutes leurs populations. Ce qui les limite dans le maintien de la cohésion sociale dans leurs villages ou cantons.</p> <p>Les chefs traditionnels et religieux sont unanimes sur le fait de rétablir ou renforcer leur autorité pour faire face aux nouvelles menaces</p>
Les jeunes	<p>L'engagement des jeunes est essentiel pour rendre les communautés sûres et inclusives. Leur rôle est vital dans la consolidation de la paix en tant que véritables moteurs de changement au sein de leurs communautés.</p> <p>Les jeunes constituent certainement la catégorie la plus vulnérable face aux groupes armés non identifiés du fait de l'attraction que peut exercer</p>

	<p>sur eux les services et sources de revenus qu'ils offrent et de la place de l'État qu'ils prennent parfois dans la régulation de certains services sociaux. En effet, les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales, la gestion des affaires religieuses et ont un accès insuffisant aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité.</p> <p>Les jeunes sont écartés des centres décisionnels, le pouvoir étant exercé par une élite vieillissante en place depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, ils sont fortement affectés par les maux économiques tels que le chômage, le sous-emploi. Cette marginalisation, l'absence d'alternance tant du point de vue politique qu'économique, la confrontation aux modèles occidentaux et les scandales de corruption sont autant de facteurs de frustrations qui entrent en jeu dans les différents conflits. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés.</p> <p>Cependant, une majorité de jeunes de la région ont pris conscience que le recours ou l'implication dans les conflits armés ne sont pas les voies les plus appropriées pour résoudre leurs problèmes et revendiquer leur place et responsabilité dans la société. Ils aspirent de préférence à vivre une aventure qui leur permettra de s'épanouir, de développer leurs capacités, aptitudes et attitudes, de s'améliorer, de devenir leader en partenariat avec des pairs et des adultes qui les respectent, reconnaissent leur personnalité, leur originalité ; d'être acteurs de leur propre développement, en suivant leur rythme propre, selon leurs centres d'intérêt ; d'apprendre par eux-mêmes en travaillant avec des pairs, en prenant progressivement des responsabilités, en créant, en développant leur capacité de diriger, de coopérer, de négocier, dans une saine atmosphère</p>
Femmes	<p>Au-delà des cadres formels, l'engagement et le savoir-faire des femmes actrices de la paix sont tout aussi essentiels, voire décisifs.</p> <p>Au Bénin, malgré leur poids démographique, les femmes sont non seulement peu représentées au sein des instances de prise de décision (AN, Gouvernement) et dans les mécanismes de gestion des conflits transfrontaliers, et liés à la gestion des ressources naturelles en particulier. On note cependant un léger progrès au niveau de l'Assemblée nationale qui a connu une augmentation de 18,4% par rapport à la législature précédente. Au terme des élections législatives du 08 janvier 2023, on compte 28 femmes sur les 109 députés pour le compte de la 9ème législature (2023-2026), soit un taux de 25,69%, contre 7, 23% des femmes élues pour la 8ème législature (2019-2023). Sur 22 membres du Gouvernement, cinq (5) sont les femmes, soit 22%, et la Vice-présidente du pays est une femme.</p> <p>De plus, les femmes et leurs organisations/réseaux bien que jouant un rôle important au sein de la communauté, ne jouent pas de rôle formel</p>

	<p>et actif dans ces thématiques. Par ailleurs, la proportion des femmes qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive est seulement de 30% [17]. La vulnérabilité multidimensionnelle des femmes dans la zone transfrontalière les rend plus vulnérables aux stratégies de recrutement des membres des groupes armés non identifiés (utilisées comme kamikazes ou transporteurs). Elles sont également les victimes privilégiées des exactions des groupes armés non identifiés (rapt, mariages forcés, récompense pour les combattants...).</p> <p>Au Burkina Faso, les pesanteurs socio culturelles continuent à impacter la situation des femmes. Elles demeurent marginalisées dans la société burkinabè malgré la politique d’émancipation de la femme promue pendant la révolution de Thomas Sankara. Cette marginalisation conjuguée à une implication insuffisantes dans les sphères de décision, génère beaucoup de frustrations qui exacerbent leur situation de vulnérabilité. Il est constaté que les femmes sont souvent exposées aux situations d’injustice orchestrées au sein des communautés principalement patriarcales, en l’occurrence l’accès limité à la terre, la faible représentativité dans les sphères de décision. Cette injustice sociale expose davantage les femmes à la radicalisation, et renforce l’attractivité des groupes armés non identifiés surtout dans un contexte d’insécurité grandissante. Il faut également noter que les femmes forment la majorité des personnes déplacées pour des raisons d’insécurité. Il y a donc, une forte demande d’émancipation qui est exprimée par les femmes. Cette émancipation passerait selon elles par le renforcement de leurs capacités – en matière d’organisation, d’entrepreneuriat et de plaidoyer – et leur accès à divers outils tels que le micro-crédit.</p> <p>Au Togo, le rôle de la femme dans la prévention et la résolution des conflits comme dans la promotion d’une culture de la paix en s’appuyant notamment sur des méthodes traditionnelles n’est plus à démontrer. Dans la zone d’intervention, les femmes sont actives dans le secteur économique notamment le commerce. L’étude note que « la mise en place de groupements et réseaux associatifs offrant souvent des cadres d’échanges, de sensibilisation et d’entraide pour la promotion de leurs activités économiques, leur sert aussi d’espaces de règlement de certaines divisions ethniques »²⁰. Il est également important de noter qu’une « certaine forme d’autonomie financière repositionne la femme dans la sphère sociale vraisemblablement grâce à leur autonomie financière. Toutefois, les pesanteurs socioculturelles, la persistance des violences conjugales, les violences basées sur le genre, la négation du droit moderne par les hommes, restent des défis à relever. »</p>
--	---

²⁰ LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021 p6

- [1] CRU Report June 2021, What drives high levels of communal violence in northern Benin? | Laws of Attraction (clingendael.org)
- [2] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.12
- [3] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.12
- [4] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.17
- [5] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.17
- [6] Ministère du Plan, Deuxième rapport national volontaire sur les objectifs du développement durable au Niger 2020
- [7] La moyenne nationale au Bénin est de 38,5% - données INSAE, Juillet 2020 « Note sur la pauvreté en 2019 »
- [8] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.12
- [9] Témoignage d'un représentant d'une association d'agriculteurs de Karimama, mars 2021
- [10] LASDEL, étude sur les conflits, violence armée et cohésion sociale au nord Togo et nord Bénin, rapport-Bénin, décembre 2021, p.10
- [11] Reuters, 24 avril 2022, "Park rangers enter fray in West Africa's battle with militants"
- [12] Le rapport de Clingendael/ACLED CRU Report 2021 souligne que le même mécanisme a été utilisé par le JNIM et l'EIGS dans l'Est du Burkina Faso voisin, où leur implantation au sein des communautés s'est appuyée sur le mécontentement à l'égard de la gestion sécuritaire dure et la corruption des gardes forestiers burkinabés dans les parcs Ali et Singou.
- [13] INSAE 2018, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, p.98
- [14] Stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent
- [15] Par exemple, l'implication active de femmes dans le trafic d'armes au niveau de Gaya a été largement rapportée par des enquêtes communautaires – Rapport ELVA, 2021.
- [16] CRU Report June 2021 Is northern Benin at risk of violent extremist spillover? | Laws of Attraction (clingendael.org), p.30
- [17] INSAE, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2018, p.ii

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**²¹, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du rapport du Secrétaire General des Nations Unies publié en décembre 2015 et intitulé "*Plan d'actions pour prévenir l'extrémisme violent*" en son paragraphe 44, qui appelle chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d'actions national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

²¹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Il existe un intérêt politique de plus en plus fort pour ce programme dans les trois pays. Les trois pays, tous membres de l'Initiative d'Accra²², organisent leur riposte militaire de manière plus renforcée sous la forme d'opérations militaires conjointes. Les quatre opérations KOUDANLGOU successives entre mai 2018 et novembre 2021 concrétisent l'Initiative Accra, et impliquent les forces de défense et de sécurité notamment du Burkina Faso et du Togo, deux des trois pays d'intervention. Ce mécanisme conjoint vise essentiellement une coopération accrue en matière de sécurité et de partage de renseignements entre les pays membres. Cette mutualisation des efforts de lutte s'accompagne en parallèle par des échanges de renseignements plus soutenus pour mieux sécuriser leurs zones frontalières et prend entre autres la forme d'autorisation de poursuite des groupes armés non identifiés sur le territoire des Etats voisins. De même, des mécanismes de coopération transfrontaliers sont mis en place, preuve de la nécessité de renforcer davantage les échanges entre régions frontalières. Ainsi, le Burkina Faso et le Togo ont signé en décembre 2021 un protocole de coopération transfrontalière, un document qui engage la région centre est du Burkina Faso et la région des savanes au Togo²³. L'accord se propose d'organiser des rencontres périodiques, de promouvoir un vivre ensemble harmonieux, et de gérer à l'amiable les problèmes transfrontaliers relevant des compétences des régions concernées.

Au Burkina Faso, le programme répond aux priorités du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement 2023-2025. Il sera étroitement aligné sur les stratégies de i) la réconciliation nationale, ii) la cohésion sociale et iii) la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent.

S'agissant du Togo, le projet est en droite ligne avec l'engagement du gouvernement togolais de bâtir « Un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable », avec la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, notamment l'ambition III visant à assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous, ainsi qu'avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (SNAPLEV 2022-2026). Par ailleurs, cette seconde phase du projet accompagnera de manière significative le PURS « Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes »,

Au Bénin, le programme répond aux priorités du gouvernement inscrites dans le Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026, ainsi qu'aux priorités identifiées par l'Équipe Pays des Nations Unies au Bénin pour le nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable 2023 – 2026.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Dans les trois pays du programme, les nombreuses interventions des partenaires dans les zones ciblées visent en général à appuyer le développement socioéconomique, améliorer la résilience des populations, des femmes et des jeunes en particulier, à prévenir les migrations irrégulières

²² L'Initiative d'Accra a été lancée en septembre 2017 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, en réponse à l'insécurité grandissante liée à l'extrémisme violent dans la région. Elle vise à prévenir la propagation de l'extrémisme violent à partir du Sahel et à lutter contre la criminalité transnationale organisée en zones frontalières.

²³ Protocole de coopération transfrontalière entre les régions du centre est du Burkina Faso et des savanes de la République Togolaise, signé le 28 décembre 2021

que pourrait susciter la pauvreté et l'absence de services de base etc. Certains de ces points se complètent avec les orientations de ce projet. Toutefois, mis à part l'objectif d'amélioration de la résilience des femmes et des jeunes, les projets existants n'appréhendent pas la prévention de l'extrémisme violent comme le programme proposé à savoir une perspective transfrontalière enrichi d'un mécanisme de coordination, et un apport de résilience économique, dont les critères axés sur le genre et la jeunesse sont propres au programme également. Il est vrai qu'aborder frontalement ces thématiques relève d'un risque que les partenaires classiques ne sont pas disposés à prendre. C'est en cela que le présent programme comble des lacunes stratégiques avec son approche basée sur la prévention des conflits.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
TOGO			
Projet renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme au Togo (Octobre 2018- Novembre 2020)	Peace Building Fund (PBF): US\$ 2,701,111	Contribution au renforcement des capacités des institutions nationales en charge des droits de l'homme et la cohésion sociale, en prévention et gestion des conflits par des mécanismes alternatifs locaux de dialogue Promotion d'une citoyenneté responsable et pacifique des jeunes	Même s'il existe une relation étroite entre le respect des droits de l'homme et la préservation de la paix, l'actuelle proposition intègre d'autres thématiques à la sécurité et à la cohésion sociale dans une dynamique transfrontalière.
Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo (Décembre 2020 – Décembre 2022)	Peace Building Fund (PBF) U\$ 2,400,000	Participation des jeunes aux cercles de prise de décision au niveau local et la prévention des conflits	Le projet de promotion de la participation est centré sur la jeunesse et sur la participation. Il est complémentaire au présent programme transfrontalier en mettant en contribution la jeunesse comme une des cibles principales.
Renforcement de la sécurité aux frontières et de la résilience des	Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères	Le projet intervient dans l'amélioration de la stabilité des frontières régionales	Le projet a focalisé son action sur le renforcement de l'engagement et la

communautés frontalières dans le golfe de Guinée (Mai 2022 Avril 2024) Togo	€402,076	en renforçant les capacités de gestion des frontières et la résilience des communautés à certains postes frontaliers du nord des pays cibles	coopération des agences de gestion des frontières avec les communautés frontalières. Même zone d'intervention
BENIN			
Renforcement de la sécurité aux frontières et de la résilience des communautés frontalières dans le golfe de Guinée (Mai 2021 – Juillet 2022)	Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères/OIM 618 617 Euros : Benin	Le projet intervient dans l'amélioration de la stabilité des frontières régionales en renforçant les capacités de gestion des frontières et la résilience des communautés à certains postes frontaliers du nord des pays cibles	Le projet a focalisé son action sur le renforcement de l'engagement et la coopération des agences de gestion des frontières avec les communautés frontalières.
Projet transfrontalier d'appui au renforcement de la sécurité communautaire, à la gestion et la prévention des conflits liés à la transhumance et la gestion des ressources naturelles (Bénin-Niger)	PBF US\$ 1 599 929	Le projet intervient sur les questions d'inclusion des femmes et des jeunes dans la sécurité communautaire, de prévention des conflits liés aux ressources naturelles et l'autonomisation des femmes.	Le projet intervient dans le département de l'Alibori, frontalière avec le Niger et le Burkina Faso. Il permet d'agir sur les facteurs de conflits présents dans trois communes à savoir Karimama, Kandi et Malanville, pour non seulement renforcer la cohésion sociale par l'inclusion des femmes et de jeunes dans les mécanismes de dialogue vulgariser les textes relatifs à la transhumance en langue locale, mais aussi injecter de l'argent dans l'économie locale à travers l'approche 3x6 et l'autonomisation des femmes par le développement des chaînes de valeur.

<p>Projet d'Appui au Renforcement de la Cohésion Sociale, à la Prévention de l'Extrémisme Violent et à la Lutte contre les conflits liés à la Transhumance</p>	<p>Pays-Bas : US\$ 3.112.020 PNUD/Bénin</p>	<p>Contribution à la construction d'une architecture institutionnelle de prévention de l'extrémisme violent en termes de renforcement de la cohésion sociale, de prévention des conflits liés à la transhumance.</p>	<p>Il couvre 15 communes de quatre départements (Borgou, Alibori, Atacora et Donga). Le projet met l'accent sur la connaissance du phénomène de l'extrémisme violent, la formation des FDS, la mise en place des mécanismes institutionnels de prévention et de gestion des conflits communautaires.</p>
<p>Renforcement des Frontières Nords de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo Octobre 2021 Septembre 2024</p>	<p>Département des Etats Unis d'Amérique /Bureau international des stupéfiants et de l'application des lois US\$ 6 000 000 Partenaires de mise en œuvre : ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, CIPLEV et La Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN)</p>	<p>Amélioration de la sécurité aux frontières en augmentant la capacité des Agences de Gestion des Frontières à répondre aux défis émergents, tout en renforçant la résilience des communautés frontalières.</p>	<p>Le projet accompagne dans l'amélioration de la coopération transfrontalière et régionale et répondre aux défis émergents en matière de sécurité aux frontières, notamment l'extrémisme violent, les urgences de santé publique et les crises humanitaires.</p>

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Burkina Faso			
« Production et transformation pour une résilience économique des femmes et des jeunes dans la région du Centre-Est (PTRE-FJ) ». (Durée)	ENABEL 650 millions de francs CFA	Redynamiser des chaînes de valeurs que sont le sésame, le soja et certains produits forestiers non-ligneux comme le karité, le neem et les balanites, sur une période de trois ans	Complémentarité : appui à la résilience socioéconomique des femmes Différence : projet de développement
Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est (JEM-Centre Est)	Coopération italienne €3 .100.000	Prévention de la migration irrégulière par le renforcement de l'employabilité et des capacités entrepreneuriales des jeunes de la région du Centre-Est.	Complémentarité : relèvement, résilience des jeunes Différence : plus axé sur la prévention de la migration irrégulière
Programme d'urgence Sahel du Burkina Faso	Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne €80 000 000	Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (Composante I PUS) Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement de la protection et de la sécurité des personnes et des biens (composante III PUS)	Complémentarité : résilience des populations contre l'impact de la crise sécuritaire ; Différence : objectifs plus généraux, non spécifiquement dédiés à la consolidation de la paix
Gouvernance locale et cohésion sociale (GoLCoS) http://www.bf.undp.org/ http://www.bf.undp.org/	PNUD US\$11,178,080	Dans la région : Etat civil -Elaboration des référentiels locaux de développement (PCD) - Elaboration de plans de « contingence » - Participation des groupes	Complémentarités : Prévention et gestion des conflits ; Participation et inclusivité des groupes vulnérables

		vulnérables à la gestion des affaires locales - Prévention et gestion des conflits -	Différence : traite de questions de gouvernance plus générales
Renforcer la sécurité des frontières au Burkina Faso	OIM/Italie €2.500.000	Gestion des frontières : contribuer à l'amélioration de la sécurité frontalière et de renforcer la résilience des communautés face au trafic illicite dans les zones frontalières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, par une approche plus durable et intégrée de la gestion des frontières.	Complémentarités : renforcer la résilience des communautés face au trafic illicite dans les zones Différence : cible le Mali et le Niger dans sa composante transfrontalière ; plus axé sur la gestion des frontières
Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière – Projet Jeunesse, Emploi et Migrations (JEM) II	OIM, Coopération Italienne et Coopération Belge €3.000.000	Mise en place d'un mécanisme de financement des projets des jeunes. Former 750 jeunes et à financer 375 plans d'affaires des jeunes de la région du Centre-Est en vue de contribuer à la lutte contre les migrations irrégulières	Complémentarités : amélioration de l'employabilité des jeunes ; résilience des jeunes Différence : vise plus à réduire la migration irrégulière
Projet de promotion de l'employabilité, la cohésion, l'inclusion socioéconomique des jeunes et femmes dans la région du Centre-Est	ONG Welt hunger hilfe ENABEL :1 443 105 400 francs CFA	Promotion de l'employabilité, la cohésion et l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes (PRECIS)	Complémentarités : Résilience socioéconomique des jeunes Différence : approche plus socioéconomique qu'orientée vers la consolidation de la paix

Initiatives régionales

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec
-----------------------	--------------------	-----------------------	-----------------------------------

			la proposition actuelle
Prévenir et répondre à l'extrémisme violent dans le corridor atlantique (Juin 2023-December 2025)	USD 5.2. Danemark (USD 1,4), Allemande (USD 3.8)	Le projet complet couvre le Bénin, le Burkina Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana, et vise à prévenir et à traiter les moteurs immédiats de la radicalisation menant à l'extrémisme violent dans la sous-région, reconnus pour alimenter et favoriser le recrutement, tout en apportant un soutien au renforcement des "infrastructures de la paix", à savoir les mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide, grâce à un soutien spécifique à la mise en œuvre et à la coordination du PAN, et au renforcement de la collaboration interrégionale et de la gestion des connaissances.	Prévenir et répondre à l'extrémisme violent dans le corridor atlantique (Juin 2023-December 2025)
Gulf of Guinea Northern Regions Social Cohesion Project (P175043) (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo) (31 May 2022-31 May 2027)	World Bank US\$ 450.000.000	Renforcement des infrastructures communautaires dans les villages vulnérables situés dans les zones frontalières avec l'objectif de promouvoir une transformation positive	La complémentarité entre le programme transfrontalier et le présent projet est sur les aspects cohésion sociale.
Initiative PVE Afrique de l'Ouest - Ghana, Bénin,	Pays-Bas USD 383,381	Renforcement des capacités pour l'élaboration de	Le projet est complémentaire au soutien apporté aux

<p>Togo “Renforcement des capacités pour l’élaboration de plans d’action PVE au Bénin, au Ghana et au Togo”, Soutenue dans le cadre du projet régional de prévention de l’extrémisme violent du PNUD : Prévenir et répondre à l’extrémisme violent en Afrique : Une approche axée sur le développement (2021-2022)²⁴</p>		<p>plans d’action PVE au Bénin, au Ghana et au Togo. Dans le cadre de ce projet, un soutien a été apporté à l’analyse et à la sensibilisation liées à l’engagement transfrontalier, y compris une étude multifonctionnelle sur la perception des conflits, de l’extrémisme violent et des mécanismes endogènes de consolidation de la paix dans 21 municipalités du Bénin.</p>	<p>plans d’action nationaux.</p>
<p>Engagement des Communautés Frontalières dans la Sécurité et la Gestion des Frontières : du Sénégal au Bénin (Septembre 2020-septembre 2023)</p>	<p>Département d’Etat Américain /CT Bureau (DoS/INL) USD 2,962,500.00U</p>	<p>Sécurisation des espaces frontaliers /Renforcement de la confiance et de la collaboration entre communautés et acteurs sécuritaires /Préparation à la gestion des crises</p>	<p>La complémentarité s’inscrit dans la poursuite des actions de renforcement de la confiance/collaboration entre communautés et FDS</p>
<p>Mécanisme de stabilisation des Etats côtiers (M-SEC ou Costal States stabilisation Mecanisme’ CSSM</p>	<p>20 000 000 USD, USAID-OTI and GFFO</p>	<p>Le M-SEC est une initiative de prévention des conflits visant à contrer la propagation de l’instabilité de la région du Sahel vers les pays côtiers d’Afrique de l’Ouest. Le M-SEC vise à soutenir les efforts du Gouvernement face à la propagation de l’extrémisme violent,</p>	<p>La complémentarité dans le renforcement de l’autorité de l’Etat et l’amélioration de relation de confiance entre la population et les forces de sécurité, également dans le cadre de la lutte contre le chômage en renforçant l’accès à l’emploi pour les jeunes et les femmes</p>

²⁴ Un programme sous-régional de prévention de l’extrémisme violent est en cours d’élaboration et se concentre sur le Corridor Atlantique (Bénin, Burkina Faso, Ghana et Togo). Il adoptera une approche progressive et ciblée dans des zones d’intervention spécifiques avec des composantes complémentaires relatives à l’alerte précoce et au renforcement de la résilience des communautés en ciblant des groupes à risque spécifiques.

		en renforçant la présence des institutions étatiques et en améliorant les relations avec les communautés locales	
--	--	--	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Les interventions proposées pour cette phase 2 sont basées sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation finale indépendante de la première phase du programme et de la mise à jour du contexte régional ci-dessus. En effet, l'évaluation finale a rappelé la pertinence du programme transfrontalier et la nécessité de poursuivre l'action et a mis en exergue le besoin d'opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce transfrontalier, de redéfinir la zone d'intervention et de poursuivre les activités visant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes. Cette conclusion de l'évaluation finale est confortée aujourd'hui par l'acuité des facteurs de conflits exposés ci-dessus, en particulier l'approfondissement des vulnérabilités des jeunes et des femmes, combiné avec l'absence prononcée de l'Etat, en partie due à la recrudescence des attaques contre les symboles d'autorité, qui amplifie le sentiment d'exclusion et multiplie d'autant les risques de radicalisation. Ainsi, la seconde phase s'attaquera à ces facteurs de fragilité en se focalisant essentiellement sur (i) le renforcement des mécanismes endogènes de prévention et de réponse aux conflits communautaires au niveau local et transfrontalier (mécanisme d'alerte précoce) et (ii) sur le renforcement de la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes. Ainsi, une des interventions les plus importantes sera le renforcement et la mobilisation des différents **acteurs locaux et étatiques** à mettre en place des espaces de consultation et de dialogue pour d'une part consolider la cohésion sociale, renforcer les mécanismes de prévention et de résolution des conflits communautaire et d'autre part, consolider les fondements de la coopération transfrontalière.

Au niveau intérieur, cette option devra permettre de prendre en charge les causes des conflits communautaires généralement liées au foncier, aux différends entre agriculteurs (transhumance par exemple), aux violences basées sur le genre (VBG), etc. Pour ce faire, la phase 2 s'engage donc à accompagner les communautés à disposer de capacités accrues qui permettront de renforcer l'appropriation locale conduisant à des résultats durables. Pour cela, un accent particulier sera mis sur **le renforcement des mécanismes endogènes de prévention et de réponse aux conflits communautaires**, afin de permettre aux acteurs de disposer des meilleurs outils pour répondre efficacement aux éventuelles tensions sociales et aux premières manifestations de radicalisation détectées localement.

Le mécanisme transfrontalier d'alertes précoces jouera un rôle primordial dans la consolidation des acquis obtenus lors de la première phase. A cet égard, même si pour les raisons sécuritaires les activités du projet se concentreront dans la région du Centre-Est au

Burkina Faso, les responsables des démembrements des différents observatoires communaux de Pama, Kompienga et Madjoari (région de l'Est), du fait de leur statut et de leur expérience acquise au cours de la première phase du projet, seront inclus dans la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alertes précoces. Ils pourront, comme leurs pairs de la région Centre-Est continuer de bénéficier du dispositif de partage d'informations et du renforcement des capacités des acteurs. Du reste, la Phase 2 prévoit l'intégration des communes de l'Est bénéficiaires de la Phase 1 si la sécurité venait à être améliorée. Au Bénin, les activités de la phase 2 permettront non seulement d'intégrer trois nouvelles communes (Kanikoara, Kérou et Kouandé) mais aussi assureront la mise à l'échelle des bonnes pratiques issues de la phase 1 au profit de ces communes et le développement de nouvelles synergies aussi bien locales, nationales que transfrontalières prenant en compte toutes les 8 communes de mise en œuvre. La dynamique transfrontalière fera l'objet d'une attention particulière.

Rappelons que le mécanisme transfrontalier d'alerte précoce est une plateforme de collaboration transfrontalière offrant aux membres l'opportunité de réfléchir aux stratégies communes de résilience et d'harmoniser les interventions en vue d'apporter une réponse articulée au phénomène de l'insécurité grandissante dans les localités ciblées. Le processus de mise en œuvre du mécanisme transfrontalier qui s'appuie sur les mécanismes locaux (SLAP pour le Bénin, CIPLEV pour le Togo et ONAPRGECC) mis en place au cours de la phase 1 a été inclusif. Toutes les composantes des communautés cibles ont été pleinement impliquées y compris les jeunes et les femmes qui sont représentés à chaque niveau et arrivent à se faire entendre.

Mise en place lors de la première phase du programme, cette plateforme de collaboration transfrontalière a offert aux membres des mécanismes des trois pays (SLAP²⁵ au Bénin, ONAPREGECC²⁶ au Burkina et CIPLEV²⁷ au Togo), l'opportunité de réfléchir aux stratégies communes et d'harmoniser les interventions en vue d'apporter une réponse articulée pour renforcer la résilience des communautés dans les localités ciblées²⁸. Ledit mécanisme sera donc appuyé dans la seconde phase du projet afin que les membres se réunissent sur une base régulière, échangent des informations/données relatives aux menaces extrémistes recueillies grâce aux systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données. Sur le plan interne, la seconde phase prévoit d'appuyer l'installation/élargissement des mécanismes nationaux dans les zones du projet où ces mécanismes nationaux n'existent pas encore.

Les activités de renforcement de la résilience socioéconomique des jeunes et des femmes seront poursuivies et renforcées durant la seconde phase du projet pour réduire les inégalités socio-économiques, facteur de la grande attractivité des groupes armés non identifiés. Le projet s'attèlera donc à chercher les meilleures stratégies pour mieux exploiter le potentiel économique de la zone. Les témoignages recueillis par l'évaluation finale de la première phase ont permis de constater que les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement pour mettre en œuvre une activité génératrice de revenus, se sont sentis moins marginalisés et étaient plus enclins à participer aux activités de leurs communautés. Grâce à cet appui, les jeunes et les femmes sont plus autonomes et se sont transformés pour la plupart en champions de la paix et de la cohésion sociale dans leurs communautés. Quant aux femmes, le renforcement de leurs capacités économiques a contribué à renforcer leur confiance elles-mêmes et amélioré leurs aptitudes à se constituer comme des voix alternatives aux discours véhiculés par les groupes

²⁵ Commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme

²⁶ Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires

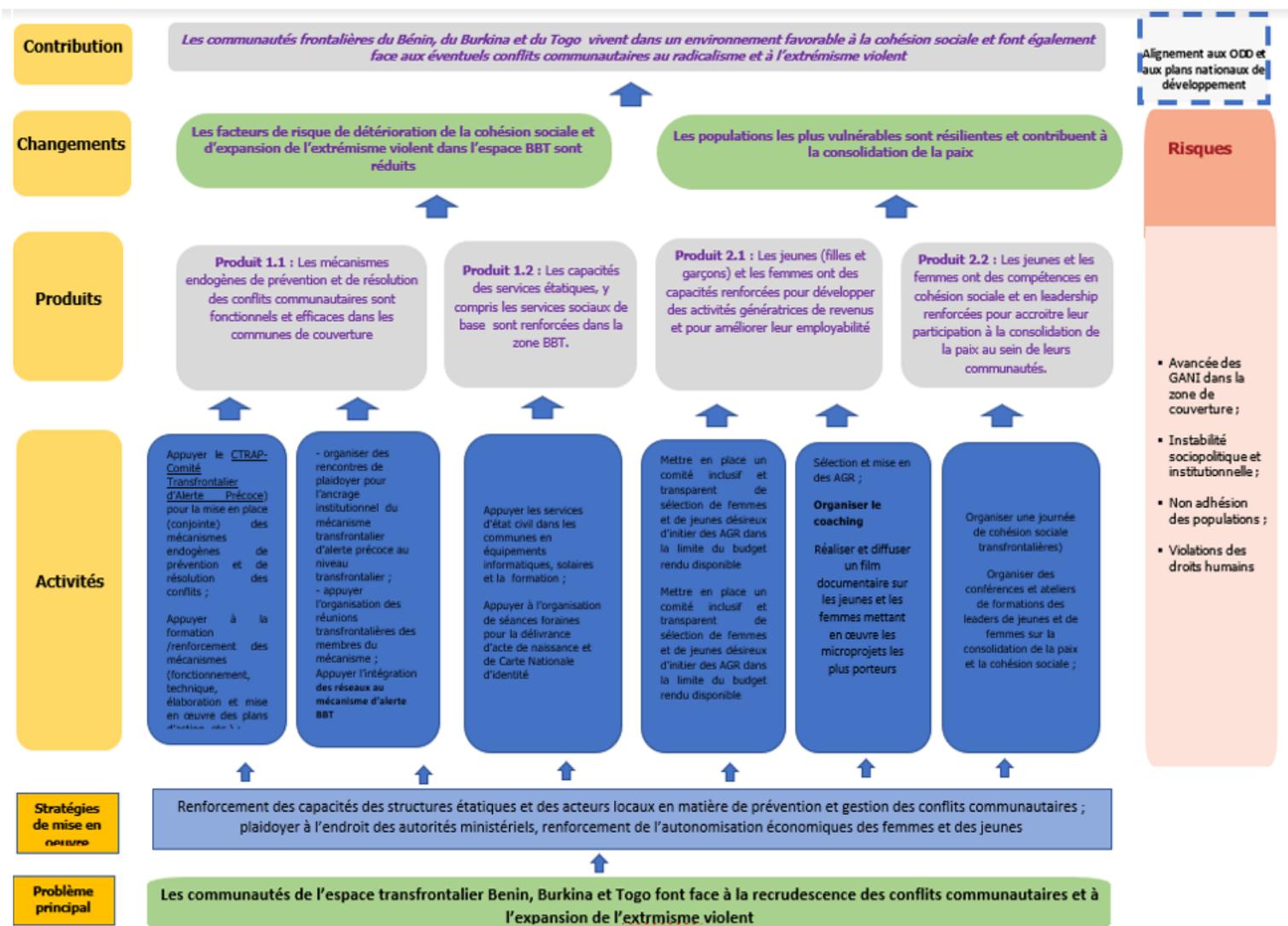
²⁷ Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent

²⁸ Comme lors de l'atelier des 29 et 30 mars 2022 à Dapaong au Togo

armés non identifiés. Ces renforcements de capacités contribuent à diminuer les préjugés liés au genre et aux stéréotypes sociaux. Outre l'opportunité de revenus, cette initiative a aidé les jeunes à changer leur narratif car ils parviennent à se considérer comme partie intégrante de la société, des acteurs utiles à la société avec un important potentiel économique et social.

Conformément aux recommandations issues de l'évaluation finale de la première phase, le programme mettra l'accent sur une approche plus large permettant d'identifier des jeunes et femmes "à risque" des trois côtés des frontières BBT. L'approche sera plus orientée vers des groupes de jeunes/femmes déjà constitués, et encouragera la constitution de nouveaux groupes de jeunes à risque désireux de se prémunir contre l'exploitation des groupes armés non identifiés. Pour ce faire, des critères seront définis en commun accord avec les communautés bénéficiaires et un système de sélection inclusif et participatif sera mis en place comprenant les maires, les représentants des jeunes et des femmes, les techniciens des services étatiques en charge des questions d'emploi (ANPE, Direction de la jeunesse, Chambre des métiers) etc.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.



- si* les mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits communautaires mis en place sont fonctionnels et efficaces dans les communes de couverture ;
- si* Les capacités des services étatiques, y compris les services sociaux de base sont renforcées dans la zone BBT.
- si* les jeunes (filles et garçons) et les femmes ont des capacités renforcées pour développer des activités génératrices de revenus et pour améliorer leur employabilité ;
- si* ces derniers sont également des compétences en cohésion sociale et en leadership grâce au projet pour faciliter leur participation à la consolidation de la paix au sein de leurs communautés,

ALORS d'ici fin 2024, les communautés frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo vivront dans un environnement favorable à cohésion sociale et pourront également faire face aux éventuels conflits communautaires au radicalisme et à l'extrémisme violent

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Les résultats attendus de ce projet sont les suivants :

Résultat 1 : Les facteurs de risque de détérioration de la cohésion sociale et d'expansion de l'extrémisme violent dans l'espace BBT sont réduits

Au cours de la première phase du projet, les mécanismes nationaux de dialogue ont été appuyés, notamment l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC), l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR), la Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC) au Burkina Faso, le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) au Togo et les Systèmes locaux d'alerte précoce (SLAP) et les Comités communaux de paix au Bénin.

Cette seconde phase s'attèlera au renforcement de la cohésion sociale face à la montée en puissance des GANI, à travers des actions d'information, de sensibilisation et de communication, en s'appuyant sur les mécanismes endogènes durables de dialogue et les mécanismes institutionnels et étatiques, permettant de prévenir sinon endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les zones frontalières des trois pays.

L'intervention coordonnera les différents mécanismes existants afin de les rendre plus inclusifs et participatifs en prenant en compte les groupes vulnérables (les jeunes et les femmes), et d'implanter au besoin des mécanismes appropriés, et de renforcer leurs capacités en analyse, prévention et résolution de conflits. Par ailleurs, il permettra d'opérationnaliser le mécanisme transfrontalier d'alerte précoce. L'accès aux services d'état civil et la justice a été accru au cours de la première phase, grâce à l'accompagnement des centres secondaires d'État civil. L'installation de lampadaires solaires dans les espaces publics va contribuer à réduire les risques d'insécurité et de criminalité dans ces localités transfrontalières.

Les produits suivants permettront l'atteinte de ce résultat :

- **Produit 1.1 : Les mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces dans les communes de couverture.**
 - Activité 1.1.1: Appuyer le CTRAP (Comité Transfrontalier d'Alerte Précoce) pour la mise en place (conjointe) des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits
 - Activité 1.1.2: Appuyer la formation /le renforcement des mécanismes nationaux (fonctionnement, technique, élaboration et mise en œuvre des plans d'action, etc.)
 - Activité 1.1.3: Acquérir au profit des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et des systèmes d'alerte précoce des équipements de collecte et de transmission des données
 - Activité 1.1.4: Appuyer la mise en réseau des mécanismes endogènes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits
 - Activité 1.1.5: Appuyer l'intégration des réseaux au mécanisme d'alerte BBT

- **Produit 1.2 : Les capacités des services étatiques, y compris les services sociaux de base sont renforcés dans la zone BBT.**
 - Activité 1.2.1: Appuyer les services d'état civil dans les communes en équipements informatiques, solaires et la formation
 - Activité 1.2.2: Appuyer à l'organisation de séances foraines pour la délivrance d'acte de naissance et de Carte Nationale d'identité

Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables sont résilientes et contribuent à la consolidation de la paix

La première phase du projet a adressé les questions de vulnérabilités des populations, en particulier les jeunes et les femmes qui constituent des groupes susceptibles d'être instrumentalisés par les groupes armés non identifiés violents en raison de la précarité dans laquelle ils se trouvent. Ainsi, des centaines de jeunes et de femmes des trois pays ont été formés en entrepreneuriat et en développement des affaires à la suite de laquelle ils ont bénéficié de subventions pour développer et/ou renforcer leurs activités génératrices de revenus. Les jeunes hommes et jeunes femmes étant des agents de changement essentiels, leur contribution doit être activement soutenue, et considérée comme faisant partie intégrante de l'édification de communautés pacifiques. Au cours de cette phase 2, un appui du programme à des projets dirigés par les jeunes eux-mêmes sous forme de microprojets connecteurs, sont à même de réduire sensiblement les frustrations en partie causées par le manque d'opportunités. L'objectif ultime de ce processus est d'assurer leur implication active dans la gestion de leurs communautés et d'être des acteurs de paix.

Les autorités centrales et locales dans les trois pays d'interventions reconnaissent le potentiel positif des projets connecteurs initiés et portés par la jeunesse et leur contribution certaine dans l'apaisement et la recherche de solutions pérennes.

Le dialogue et le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de promotion de la paix seront fortement encouragés grâce à une approche transfrontalière et régionale. Il s'agira de démontrer que les jeunes femmes et jeunes hommes peuvent s'épanouir dans un environnement marqué par l'insécurité grandissante et la résurgence des conflits communautaires.

Pour établir des bases de résilience, le projet envisage la création/amélioration des conditions économiques des populations à risque afin de les rendre moins vulnérables au recrutement par des groupes armés non identifiés dans l'espace transfrontalier BBT en les occupant par des activités génératrices de revenus. A ce titre, le projet renforcera leurs capacités techniques et professionnelles en matière d'emploi et d'auto-emploi. Le projet s'emploiera aussi à financer des microprojets communautaires et à renforcer la participation des jeunes et des femmes au développement économique de leurs localités. L'appui à la résilience socio-économique sera fondé sur des études sur les secteurs porteurs menées dans les trois pays. Au Togo, une "Cartographie des secteurs porteurs" et une "Cartographie des opportunités pour les jeunes dans les communes d'intervention du projet PBF" sont disponibles. Au Bénin, une étude similaire a été menée lors de la première phase et sera mise à profit pour cette seconde phase.

Le département de l'Atacora au Bénin et la région des Savanes au Togo accueillent un flux de plus en plus important de déplacés en provenance du Burkina Faso. La dernière mise à jour par

le HCR/MCO sur la base d'une mission menée en mars 2023 fait état de 32,000 déplacés internes dans la région des Savanes au Togo.

Le programme pourrait envisager une assistance à ces populations afin de renforcer leur résilience économique et éviter d'autres conflits dans la répartition l'utilisation des ressources limitées disponibles dans la région des Savanes et le département de l'Atacora au Bénin en collaboration avec le UNHCR. Aussi, le projet apportera-t-il un appui à la structuration des jeunes et femmes de la première phase pour renforcer leur réseautage en particulier ceux qui étaient toujours en stage à la fin du projet. Cela contribuera à renforcer leur résilience économique.

Les produits suivants permettront d'atteindre ce résultat :

- **Produit 2.1 : les jeunes (filles et garçons) et les femmes ont des capacités pour développer des activités génératrices de revenus et pour améliorer leur employabilité.**
 - Activité 2.1.1: Appuyer le processus de sélection et d'identification des bénéficiaires;
 - Activité 2.1.2: Former des jeunes en entrepreneuriat et leadership et les équiper pour le démarrage/renforcement de leur activité économique;
 - Activité 2.1.3: Appuyer des groupements de jeunes et de femmes à mettre en œuvre des AGR pour leur autonomisation socio-économique;
 - Activité 2.1.4: Appuyer les jeunes bénéficiaires d'AGR de la première phase en activité (renforcement de leur fonds de roulement et de formation);
 - Activité 2.1.5 Former les bénéficiaires d'AGR, nouveaux et anciens à l'esprit d'entreprise, la gestion financières et au marketing/vente;
 - Activité 2.1.6: Organiser le coaching (encadrement technique, suivi/évaluation des activités, orientation) des AGR (individuelles et collectives) par les services déconcentrés compétents ou/et les ONG spécialisées.

- **Produit 2.2 : Les jeunes et les femmes ont des compétences en cohésion sociale et en leadership renforcées pour accroître leur participation à la consolidation de la paix au sein de leurs communautés.**
 - Activité 2.2.1: Organiser des rencontres d'échanges et de partage d'expériences entre les femmes et les jeunes du Bénin, Burkina et Togo (journées de cohésion sociale transfrontalières).
 - Activité 2.2.2: Organiser des conférences et ateliers de formations des leaders de jeunes et de femmes sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale.
 - Activité 2.2.3: Réaliser et diffuser des films documentaires et des flyers sur les résultats transformationnels chez les jeunes, les femmes et dans les communautés.
 - Activité 2.2.4: Former les jeunes et les femmes sur la communication digitale pour la promotion de leurs entreprises et pour le plaidoyer.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes /

bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Cette phase 2 interviendra dans les communes transfrontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo ci-après.

Pour le Bénin, il s'agit des départements de l'Atacora et de l'Alibori. Pour l'Atacora, les communes de Matéri, Cobly, Tanguiéta, Natitingou, Boukoumbé, Kérou et Kouandé. Dans l'Alibori, la commune concernée est Banikoara.

Estimation des bénéficiaires au Bénin

Départements	Communes	Population totale	Cibles directes	Femmes (+filles)	Hommes (+garçons)
Atacora	7	772 262	30 000	15 000	15 000
Alibori	1	246 575	16 000	8 000	8 000
Total	08	1 018 837	46000	23000	23000

Au Burkina Faso, la Phase 2 du PEV-BBT sera donc entièrement délocalisée dans la région du Centre-Est. La zone de couverture comprend les trois communes couvertes par la Phase 1 dans la province du Koulpélogo, notamment les communes de Soudougui, Sangha et Yargatenga.

Dans le même axe (Route Internationale Ouagadougou – Lomé), la commune de Bittou (un carrefour stratégique vers le Togo) relevant de la province du Boulgou sera la quatrième commune couverte. Telles sont, du moins les prévisions validées par l'atelier national organisée à Ouagadougou le 23 décembre 2022 pour valider le rapport d'évaluation finale de la Phase 1 et discuter/valider les conclusions de la mission de terrain portant sur le contenu à donner à la Phase 2. Cependant, en raison de la dégradation des conditions sécuritaires ayant affecté les communes de Sangha et de Soudougui, certaines hypothèses ont été retenues.

Hypothèses de validation de la zone de couverture

L'atelier national de formulation de la Phase 2 a retenu de :

1. Maintenir les communes de Soudougui et Sangha dans la zone de couverture, mais de choisir deux communes frontalières de repli au cas où la situation sécuritaire des deux premières ne connaîtrait pas de changement positif pendant les deux prochains mois ;
2. Préparer les deux communes de remplacement au projet par des actions de sensibilisation et d'information;
3. Choisir deux communes de remplacement qui seraient la Commune de BANE (commune rurale de la province du Boulgou) et la commune de BAGRE (également commune rurale de la province du Boulgou).
4. Cibler une commune dans la province de Boulgou au lieu d'embrasser les 13 communes de cette province comme initialement prévu dans la première Note conceptuelle (certaines de ces 13 communes ne peuvent être qualifiées de frontalières ni du Togo ni du Bénin). Cette commune a été désignée. Il s'agit de la Commune de

Bittou, retenue du fait de position stratégique. Traversée de part et d'autre par l'Axe international Ouagadougou-Lomé, la ville de Bittou, chef-lieu, constitue un carrefour important de négoce, mais aussi de trafic en direction Ouagadougou et des frontières togolaises et ghanéennes.

5. D'inclure les communes de la Région de l'Est dans les activités concernant le Résultat 1 en tenant compte des limites imposées par la situation sécuritaire ;
6. D'élargir la zone de couverture vers les communes de l'Est si la sécurité venait à être rétablie durant la période de mise en œuvre du projet

Critères de sélection des communes

En plus du facteur sécurité qui a influence considérablement le choix des communes comme expliqué ci-dessus, les facteurs de choix restent les fragilités constatées dans les communes notamment l'exposition des communautés aux risques de violence et radicalisation. Il s'agit également de communes qui reçoivent beaucoup de personnes déplacées (PDI) provenant des provinces attaquées par les GANI, qui en conséquence méritent une attention particulière en termes d'actions préventives, étant donné que ce flux de PDI n'est pas sans risque pour la sécurité, la cohésion sociale et le vivre ensemble, les ressources disponibles étant très limitées. La Région du Centre-est accueillait par exemple 54 000 PDI au 31 Octobre 2022.

En plus de ces critères, d'autres localités ciblées s'avèrent stratégiques en matière de prévention de conflits et de consolidation de la paix du fait de de leur position géographique qui s'ouvre sur plusieurs frontières, de la diversité des populations qui s'y côtoient, de la faible présence de l'Etat et de ses démembrements (FDS) qui autorise les trafics de tout genre avec des connexions internationales vers le Bénin, le Ghana et le Togo. C'est le cas du Bittou (une des communes les plus peuplées de la province du Boulgou) et dans une moindre mesure de Bani et Bagré proposées en remplacement des Soudougui et Sangha. C'est aussi le cas de la commune de Yargatenga, avec la ville de Cinkassé divisée en deux par la frontière entre le Burkina et le Togo et à quelques encablures de la frontière ghanéenne.

En définitive, la zone de couverture du projet reste les communes de Soudougui, Sangha et Yargatenga (province de Koulpélogo) et Bittou (province de Boulgou), avec deux communes de substitution que sont Bané et Bagré en cas de détérioration significative de la situation sécuritaire de Soudougui, Sangha.

Estimation des bénéficiaires du projet au Burkina Faso : Hypothèse 1 (projet avec Soudougui et Yargatenga)

Provinces	Nombre de commune	Population totale	Cibles directes	Femmes (adultes et jeunes)	Hommes (Adultes et jeunes)
Koulpélogo (Sangha, Soudougui, Yargatenga)	03	203 541	6 106	3 420	2 686
Boulgou (Bittou)	1	102 394	22 097	12 374	9 723
Total	4	305 935	28 203	15 794	12 409

Source population communes : RGPH 2019

Le nombre de bénéficiaires direct serait de 28 203 personnes dont 15 794 femmes (adultes et jeunes et 12 409 hommes (adultes et jeunes).

Estimation des bénéficiaires du projet au Burkina Faso : Hypothèse 2 (Sans Soudougui et Yargatenga remplacées par Bani et Bagré)

Provinces	Nombre de commune	Population totale	Cibles directes	Femmes (adultes et jeunes)	Hommes (Adultes et jeunes)
Kouplélogo (Yargatenga)	1	57 754	1 733	970	762
Boulgou (Bittou, Bani, Bagré)	3	174 869	37 597	21 054	16 543
Total	4	232 623	39 329	22 024	17 305

Source population communes : RGPH 2019

Dans le cas où Bani et Bagré remplaceraient Soudougui et Sangha, le nombre de bénéficiaires directs du projet serait de 39 329 avec 22 024 femmes (filles et adultes) et 17 305 Hommes (jeunes et adultes).

^[1] Les discussions sur le sujet ont été très longues et difficiles. Les autorités de la province de Kouplélogo affirmant pouvoir régler cette situation sur la base des milliers de volontaires mobilisés et en formation actuellement.

Estimation des bénéficiaires au Burkina Faso

Provinces	Nombre de commune	Population totale	Cibles directes	Femmes (adultes et jeunes)	Hommes (Adultes et jeunes hommes)
Kouplélogo (Sangha, Soudougui, Yargatenga)	03	203 541 hbts	6 106	3 420	2 686
Boulgou	13	736 559 hbts	22 097	12 374	9 723
Total	16	940 100 hbts	28 203	15 794	12 409

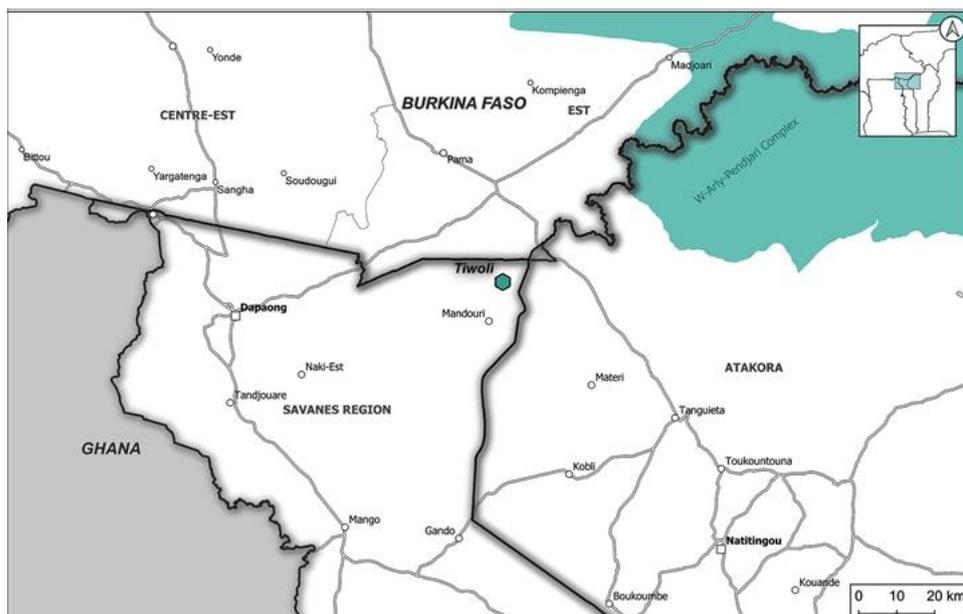
Au Togo, le programme cible la région des Savanes avec ses seize (16) communes septentrionales réparties en sept préfectures (Cinkassé, Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Oti, Oti-Sud, Tandjouaré et Tône). En fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et la gestion de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des savanes, les activités dans certaines préfectures, notamment la préfecture de Kpendjal et Kpendjal Ouest, pourraient être perturbées voire impossibles. Des consultations auront lieu avec les autorités nationales pour déterminer une solution idoine.

Estimation des bénéficiaires du projet au Togo

Préfecture	Nombre de commune	Population totale	Cibles directes	Femmes (adultes et jeunes)	Hommes (adultes et jeunes)
Cinkassé	2	1 143 520 hbts	35 000	20 000	15 000

Kpendjal	2			
Kpendjal-Ouest	2			
Oti	2			
Oti-Sud	2			
Tandjouaré	2			
Tône	4			

Le choix des dites communes dans les zones frontalières des trois pays s'explique par plusieurs raisons. Il s'agit des zones qui subissent de plus en plus des incidents des groupes armés non identifiés violents et extrémistes et qui nécessitent une attention particulière en matière de prise en charge des fragilités lesquelles nourrissent autour de la transhumance. Ensuite, ces communes du Bénin et du Togo reçoivent de plus en plus de personnes déplacées ; elles nécessitent donc une approche préventive pour éviter une détérioration du vivre ensemble du fait de l'accroissement des rivalités d'exploitation des ressources naturelles déjà insuffisantes. Cette pression sur les ressources limitées peut entraîner d'autres conflits affectant des personnes déjà en situation d'extrême précarité. En plus, à l'instar de la région des Savanes au Togo, l'Atacora et l'Alibori font partie des départements les plus pauvres du Bénin en termes d'opportunités socioéconomiques.



III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

Gestion et coordination du projet

Titre	Brève description du rôle	% financé par le Projet
Unité de coordination du projet (Agence lead : OIM Togo)		
Project Coordinator (Regional position to support all) P3 international	Suivre la mise en œuvre efficace et fournir une assurance technique et de qualité au niveau des résultats et des extrants transfrontaliers ; Assurer la gestion globale du projet et sa mise en œuvre ; Assurer le contrôle de qualité de tous les documents produits par les agences récipiendaires ; Assurer le suivi	70 %

	<p>conjoint des résultats et produire des rapports annuels et semestriels consolidés du projet ; Préparer des recommandations techniques au Comité de Pilotage du projet ; Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage du projet ; Préparer l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage du Projet ainsi que les termes de référence pour les missions d'évaluation ; Produire les procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage en étroite collaboration avec le secrétariat PBF qui accueille la réunion ; Faire le suivi de l'approbation et de la signature du procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage ; Faire le suivi et la production des rapports financiers ; Préparer les demandes d'avance de fonds du PBF ; Assurer la visibilité du projet.</p>	
Monitoring and Evaluation Assistant (Regional position, to support all) G6 national staff	Appuie l'équipe, le coordonnateur du programme dans la gestion qualitative du programme et pour la mise en œuvre des activités, Suivi par les agences récipiendaires, les acteurs étatiques et les ONG/OSC partenaires de mise en œuvre (Suivant le plan de suivi-évaluation le suivi évaluation et aussi apporte un soutien aux organisations partenaires dans la mise en œuvre qualitative du programme	100%
Assistant au Projet basé à Dapaong : G5 national staff	Il assiste la mise en œuvre du projet sur le terrain et supervise journalièrement les activités de l'OIM Togo sur place à Dapaong, il travaille en coordination avec les staffs PNUD sur le terrain pour assurer une mise en œuvre efficiente et de proximité.	100 %
Responsable de la gestion des ressources P4 international	Organise et coordonne la gestion, la comptabilité des ressources du projet et contrôle toutes les activités financières tout en élaborant les rapports financiers et en supervisant l'élaboration des contrats de prestataires et partenaires d'exécution en fonction des procédures en vigueur	4 %
Assistant financier et Administration G6 National		8 %
Project development and support staff (PDSU) P3 international	Assurer le développement du programme, le rapportage et la relation avec les donateurs	4 %

Titre	Brève description du rôle	% financé par le Projet
Équipe de mise en œuvre (OIM Benin)		
Project Manager International P2	Il/Elle est responsable de la mise en œuvre du projet pour le compte de IOM Benin. Il/Elle coordonne les interventions du programme au Benin en collaboration avec le PNUD et rend compte de l'évolution du programme au Coordonnateur du programme et toutes les instances de rapportage prévus au Benin. En sus, il/elle veille à la qualité de tous les documents produits au Benin ; assure le suivi/évaluation des résultats au niveau local et contribue aux différents rapports d'étape du programme.	70 %
Project Assistant	Ils/elles assistent le Project manager dans la mise en œuvre du projet sur le terrain et supervisent journalièrement les activités au Benin.	100%

(2) nationaux G6	Ils/Elles organisent les différentes rencontres et contribuent à la bonne implémentation dans les 8 communes de mise en œuvre. Ils assurent le maintien de bonnes relations de travail avec les acteurs locaux et s'assurent de l'atteinte des résultats conformément au cadre logique du programme.	
RMO-international P2	Il/Elle organise et coordonne la gestion financière et administrative, la comptabilité des ressources du projet et contrôle toutes les activités financières tout en élaborant les rapports financiers et en supervisant l'élaboration des contrats de prestataires et partenaires d'exécution en fonction des procédures en vigueur. Il coordonne et appuie l'équipe des finances de IOM Benin.	10 %
Admin and Finance support staff nationaux G4	L'équipe Administratif et Financier du Bureau de l'OIM Benin appuie l'équipe programme sur les questions administratives et financières en veillant au respect de l'orthodoxie financière. Ils/Elles facilitent l'acquisition des intrants pour la mise en œuvre des activités et s'assurent de la régularité de toutes les pièces justificatives.	10 %

Titre	Brève description du rôle	% financé par le Projet
OIM Burkina Faso		
Cheffe de Mission – Burkina Faso P5 international	Assure la responsabilité globale des programmes et des opérations d'OIM dans le pays et supervise la coordination du projet au sein du UNCT ainsi que des autres bailleurs, partenaires internationaux et autorités nationales.	4 %
Chargée de Programme International P2 international	Supervise l'ensemble du programme au niveau national et assure l'interface avec les autres agences partenaires ainsi que le PBSO. Il sera en charge de la cohérence inter-pays, de l'atteinte globale des objectifs et résultats du programme et est basée à Ouagadougou.	38 %
Chargé de développement de projet P2 international	Appuie l'équipe du projet dans la gestion qualitative du programme et du personnel pour la mise en œuvre des activités, le suivi évaluation et aussi apporte un soutien aux organisations partenaires dans la mise en œuvre	10 %
Chargé(e)s de projets nationaux (2) NOA	Chargé de la mise en œuvre opérationnelle des activités sur le terrain ainsi que des activités de suivi évaluation et d'élaboration des rapports d'activités.	100 %
Responsable de la gestion des ressources P3	Organise et coordonne la gestion, la comptabilité des ressources du projet et contrôle toutes les activités financières tout en élaborant les rapports financiers et en supervisant l'élaboration des contrats de prestataires et partenaires d'exécution en fonction des procédures en vigueur	5 %
Assistante à la gestion des		3 %

ressources G5		
Chargé de la sécurité P3	Assure le suivi et l'analyse de la situation sécuritaire, politique et socio-économique dans la zone opérationnelle du projet et identifie les tendances et les problèmes liés à la sécurité, susceptibles d'affecter les activités du projet. Fournit des conseils en matière de gestion des risques sécuritaires (SRM) ainsi que des orientations et des recommandations à l'équipe du projet.	8 %
Chauffeur G2		75 %

Titre	Brève description du rôle	% financé par le Projet
PNUD TOGO		
Chargé de programme NOB	Le Chargé de Programme est responsable au niveau conceptuel, programmatique et opérationnel de la supervision du travail des chargés et assistants du programme et coordonne les activités.	30%
Expert en cohésion sociale NPSA 10	Sous la supervision directe du chargé de programme l'Expert en cohésion sociale travaillera en étroite collaboration avec la coordination du consortium, le comité de pilotage et les équipes technique de programme pour apporter l'assistance technique, les conseils politiques et stratégiques, superviser la mise en œuvre du projet vers l'atteinte des résultats, assurer la coordination et partage de connaissances et travailler pour promouvoir la synergie, le partenariat et la mobilisation de ressources	100%
Spécialiste Genre et Jeunesse NPSA 9	Sous la supervision directe de l'Expert en cohésion sociale, le Spécialiste genre et jeunesse apportera un appui au projet pour assurer la mise en œuvre du plan d'action Genre du projet, diriger la conception et la mise en œuvre des interventions visant à assurer la participation active des femmes et des jeunes aux activités du projet, diriger la conception et la mise en œuvre des évaluations et des études visant à identifier les aspects contextuels et socioculturels influençant l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes dans les activités du projet, entre autres.	100%
Assistant administratif et financier NPSA 7	Sous la supervision directe du Chargé de programme, l'Assistant administratif et financier travaillera en étroite collaboration avec les opérations, les programmes et projets, le GSSU et les partenaires gouvernementaux et du secteur privé, en vue d'apporter l'appui administratif, logistique et financiers pour les activités du projet.	100%
Chauffeur NPSA 2	Sous la supervision directe de l'Expert en cohésion sociale, le chauffeur fournira des services de conduite au personnel des opérations et du programme dans le cadre du projet, aux	100%

	consultants et experts et au personnel des Nations Unies en mission.	
--	--	--

Titre	Brève description du rôle	% financé par le Projet
PNUD BENIN		
Coordonnateur de projet (NPSA 10)	Le coordonnateur de projet est responsable au niveau conceptuel, programmatique et opérationnel de la supervision du travail des spécialistes en prévention de l'extrémisme violent et coordonne les activités.	100%
Spécialistes en prévention de l'extrémisme violent (VNU nationaux)	Sous la supervision directe du coordonnateur de projet, les spécialistes en prévention de l'extrémisme violent travailleront en étroite collaboration avec la coordination du programme, le comité de pilotage et les équipes technique du projet pour suivre le contexte et apporter l'assistance technique, superviser la mise en œuvre du projet vers l'atteinte des résultats, assurer la coordination et le partage de connaissances et travailler pour promouvoir la synergie et le partenariat.	100%
Assistant administratif et financier (NPSA 5)	Sous la supervision directe du coordonnateur du projet, l'Assistant administratif et financier travaillera en étroite collaboration avec les opérations, les programmes et projets, le GSSU et les partenaires gouvernementaux et du secteur privé, en vue d'apporter l'appui administratif, logistique et financiers pour les activités du projet.	100%

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Au niveau des trois pays de mise en œuvre du projet, l'OIM et le PNUD sont les agences récipiendaires du projet. Elles tireront profits de leurs avantages comparatifs en matière d'appuis à la consolidation de la paix et la gestion des activités transfrontalières.

Au Togo, l'OIM et le PNUD sont les récipiendaires directs du projet. L'OIM Togo est l'agence lead du projet. Au vu de leurs avantages comparatifs, les deux agences s'appuieront sur les expériences positives durant la phase 1 du projet, telles que le travail avec les communautés de frontière et les autorités locales, le renforcement de l'offre en sources d'énergies et l'employabilité des jeunes et des femmes, les microprojets connecteurs, le travail avec les mécanismes locaux de paix et de prévention des conflits, les actions de renforcement de la gestion intégrée et sécuritaire des frontières à travers l'amélioration moderne des infrastructures et équipements frontaliers, les mécanismes de réponse aux urgences de santé

publique et les initiatives de renforcement de la coopération transfrontalière (Protocole Togo-Burkina du 21 /12/2021) ont fourni des données factuelles pour la continuité des actions de prévention et de réponses à l'extrémisme violent en vue d'assurer une meilleure protection et une résilience des communautés frontalières. Aussi, les deux agences continueront de soutenir des actions de consolidation de la paix conçues pour prévenir, gérer et résoudre les conflits qui sont des obstacles au développement socio-économique locale, en agissant aux niveaux individuels, communautaire et institutionnel.

En outre, les partenariats continueront avec les organisations ayant participé à la bonne exécution de la première phase, notamment des partenaires locaux basés dans la région des Savanes et ayant démontré une expérience significative dans les questions de consolidation de la paix et du renforcement de la résilience communautaire. Pour cette deuxième phase, d'autres partenaires seront associés, tels que le Groupe de travail, femmes, jeunes Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, la Direction de la Jeunesse du Ministère du développement à la base, le Conseil national de la jeunesse (CNJ), la West African Network for Peacebuilding (WANEP), le Conseil Episcopal Justice et Paix (CEJP), l'Union musulmane du Togo, etc. Vu la thématique et au regard du focus sur la prévention de l'extrémisme violent, le Ministère de la sécurité à travers le comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sera la structure d'ancrage du projet pour la partie gouvernementale.

Au Burkina Faso, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) est l'agence du Système des Nations Unies récipiendaire du projet. Grâce à son expérience et expertise dans les domaines de la mobilité transfrontalière au niveau global et en Afrique de l'Ouest, l'OIM contribue à travers plusieurs projets dont des projets PBF à réduire les conflits entre les communautés au niveau national, régional et transfrontalier. Elle a aussi une expérience dans l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices des revenus et à impliquer davantage les jeunes et les femmes dans le processus de prise de décision au niveau local. Dans ce cadre, elle œuvre à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable. En outre, l'OIM a aussi développé une longue et riche expérience dans les domaines de la consolidation de la paix et de la stabilisation communautaire par le renforcement des capacités des communautés locales à prévenir et résoudre les conflits communautaires.

L'OIM et les autres partenaires s'appuieront sur la qualité des relations et la bonne réputation établie avec les différentes autorités nationales et locales et les autres parties prenantes pour assurer une bonne appropriation du projet.

Le gouvernement du Burkina Faso à travers les départements sectoriels parties prenantes à l'élaboration sera mis à contribution pour l'implémentation du projet. Au regard du focus du projet, Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et la Sécurité (MATDS), à travers ses départements en charge de la prévention et de la résolution des conflits communautaires, de la cohésion sociale et de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent constituera le point d'ancrage institutionnel du projet. Le département de la justice, en charge des droits humains à travers l'Observatoire national pour la prévention et gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) et les départements de l'emploi des jeunes et des femmes assureront la tutelle technique du projet pour les activités qui les concerne. L'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) continuera à appuyer les activités du projet pour promouvoir la tolérance religieuse.

Au Bénin, le Programme sera mis en œuvre par l’OIM et le PNUD en étroite collaboration avec les acteurs gouvernementaux et les organisations de la société civile aussi bien au niveau central que déconcentrée pour être le plus proche possible des communautés bénéficiaires et les impliquer dans tout le processus de mise en œuvre.

Au niveau national, les ministères sectoriels à travers le Comité de Haut niveau chargé de la Lutte contre le Terrorisme et les Infractions aux Frontières (CL-TIF); le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l’Extrémisme Violent et le Terrorisme; le Haut-commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs; l’Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF); l’Agence Nationale pour la Promotion de l’Emploi (ANPE) et la Direction des collectivités territoriales seront mis à contribution. Au niveau local, les Préfectures de l’Atacora et de l’Alibori, les Mairies de Tanguieta, Materi, Coby, Boukoumbe, Kouande, Natitingou, Kerou et Banikoara seront mis à contribution fortement.

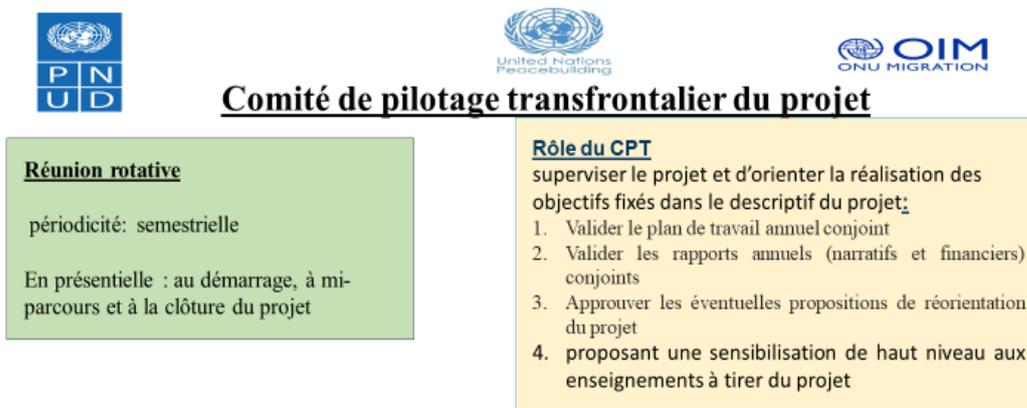
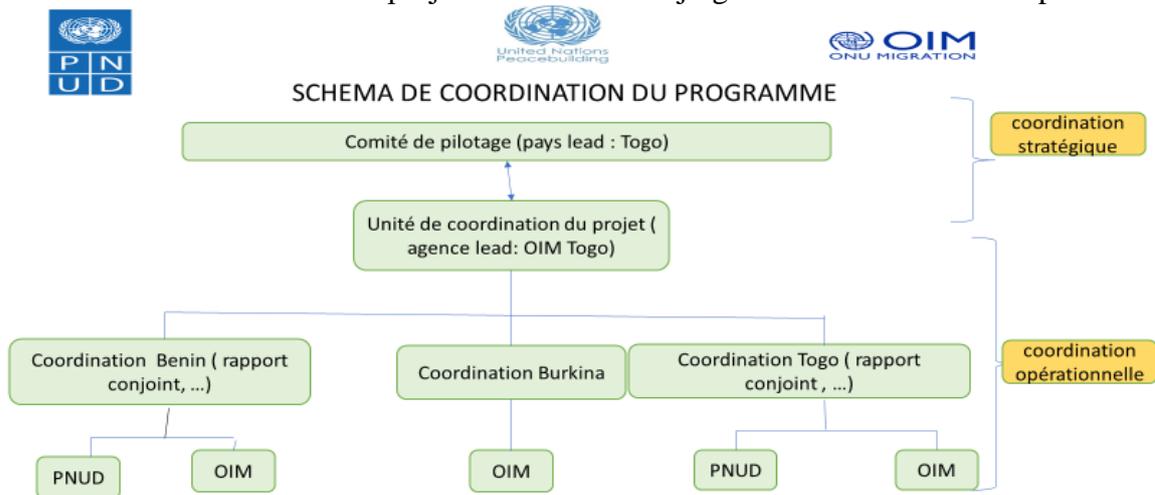
S’agissant des organisations de la société civile, la Coalition Nationale pour la Paix, Réseau des Organisations de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable (R-ODD), l’Association les Championnes de l’Atacora (LCA) et le Conseil national de la jeunesse (y inclus ses démembrements) joueront un rôle important dans l’implémentation des activités de mobilisation sociale.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l’année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation:					
Partenaires d’exécution :					
Organisation bénéficiaire : PNUD TOGO	10.800,000 USD	TRAC, UNPBF, Japon	Lomé, avec le déploiement d’une équipe à Dapaong (chef-lieu de la région des Savanes)	07 dont 02 dans la zone du projet	Team leader Gouvernance Conseiller Paix et développement Analyste paix et développement Expert genre Consultant consolidation de la paix/sécurité
Partenaires d’exécution :					

					Assistant administratif et financier Chauffeur
Organisation bénéficiaire : OIM- Togo	2, 500 000,00	INL- département d'état des USA, JICA, IDF, PRM, GFFO	Lomé Togo	12 staffs à Lomé et 6 seniors staff support basé à Accra	Coordonnateur de programme basé à Lomé Un expert et un Assistant en suivi évaluation, assistant Administratif et Financier 1 équipe Urgences et Post-Crises basée au niveau du Regional Office à Dakar.
Partenaires d'exécution :					
Organisation bénéficiaire : OIM- Benin	2 300 000 USD	CT Bureau- département d'état des USA, JICA, IDF, Ambassade Japon, GFFO, France	Lomé Togo	18 staffs à Cotonou et 2 Staffs à Djougou Et une équipe senior staff de support basée à Accra	1 Project manager, 2 Project assistants basés à Cotonou et intervenant dans la zone du programme, Une équipe d'appui (RMO et Admin and Finance support Staff)
Partenaires d'exécution : TbD					
Organisation bénéficiaire : PNUD- Benin	6.8750.000 USD	TRAC PNUD, Japon, Turquie, Pays-Bas, PBF	4 VNU nationaux déployés dans certaines communes frontalières	47 à Cotonou (hors UNV)	1 Team Leader Gouvernance, Participation et Décentralisation, 1 Conseiller paix et Développement, 1 VNU International, Spécialiste en prévention de conflits et extrémisme violent, 1 spécialiste genre 1 VNU nationale, spécialiste inclusion sociale
Organisation bénéficiaire : OIM- Burkina	7.8 M USD 000	TF-UE, USA, PBF, CERF, DFID, Belgique,	Ouagadougou ou Tenkodogo Dori Kaya	79 staffs dont 10 sur le terrain	4 experts consolidation de la paix, 2 experts Collecte et analyse des données, 2 experts suivi évaluation

		Italie, IDF (Fonds propres)	Ouahigouya		
--	--	--	-------------------	--	--

b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.



- Composition**
- Ministres désignés du pays hôte(Benin, Burkina et Togo)
 - Coordinateurs résidents du Bénin, du Burkina et du Togo;
 - chefs d'agence récipiendaires;
 - représentants du Secrétariat PBF
 - Représentant(s) désigné(s) de gouvernement de chaque pays ;
 - Représentants de la société civile de chaque pays impliqués dans la mise en œuvre.

Un comité transfrontalier de pilotage et de concertation composé de représentants des ministères signataires du projet, des agences des Nations Unies participant dans le projet, et d'organisations de la société civile sera constitué afin de superviser le projet et d'orienter la réalisation des objectifs fixés dans le descriptif du projet. Le Togo, pays lead, assure la coordination de ce mécanisme. Ce comité sera composé comme suit :

Pour le compte du Togo: le Coordonnateur Résident du SNU Togo, les chefs d'agences de l'OIM et du PNUD, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération, le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires; le Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, le Ministre du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le ministre chargé des droits de l'homme.

Pour le compte du Burkina Faso :

Un comité technique composé de l'OIM, du Secrétariat de PBF, des directions nationales et institutions en charge de la prévention contre les conflits, de l'autonomisation des femmes et des jeunes sera chargé du suivi technique de l'exécution du projet.

Il se réunira tous les trois mois. La coordination du projet au Burkina Faso sera assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du portefeuille. Celui-ci est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et le ou la Coordinateur(trice) Résident(e) du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Il sera élargi à la cheffe d'agence de l'OIM, au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective ; le ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité et aux préfets des communes couvertes.

Pour le compte du Bénin :

Il sera mis en place un comité composé de l'OIM, du PNUD, des points focaux des différents ministères et institutions parties prenantes. Ledit comité sera chargé du suivi technique de l'exécution du projet et s'assurera de la cohérence et de la qualité des interventions sur le terrain.

Ce comité transfrontalier se réunira chaque trimestre de manière tournante sur initiative de l'OIM et du PNUD pour analyser l'état de mise en œuvre du projet et proposera les mesures correctives nécessaires à l'atteinte des résultats. Ledit comité est un organe de suivi de l'état d'avancement du projet et de la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage transfrontalier. Il rendra compte aux Chefs d'agences de l'OIM et du PNUD, au Coordonnateur Résident du SNU et aux représentants des Ministres, membres du comité transfrontalier de pilotage pour le compte du Bénin. Il pourrait être élargi aux préfets des départements et aux maires des communes d'intervention en cas de besoin.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Phase 2

	Type de risque	Risque	Impact	Probabilité	Mesure de mitigation
N a t u r e	Catégorie				
	Externe	Instabilité sociopolitique	Moyen	Moyen	Bonne gouvernance, dialogue social et politique
	Externe	Instabilité Institutionnelle	Moyen	Elevé	Bonne gouvernance, dialogue social et politique
		Détérioration des relations entre les trois pays	Moyen	Faible	Mise en œuvre et renforcement des mécanismes de concertation et de dialogue entre les trois pays
F i n a n c i e r	Interne	Retard dans les décaissements	Moyen	Faible	Renforcer les capacités d'absorption, assouplir les procédures administratives au niveau des agences
S é c u r i t a i r e	Externe	Détérioration de la situation sécuritaire et avancée des GANI dans la zone de mise en œuvre du projet	Elevée	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires et des violences intracommunautaires potentielles dans l'espace frontalier. Analyse régulière de la situation sécuritaire et des incidents sécuritaires dans les zones de mise en œuvre du projet. Mise en place et fonctionnalité du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce. Réalisation période d'analyses des fragilités dans la région. Concertations régulières avec les autorités et leaders communautaires. Relocalisation de certaines activités dans les communes avoisinantes où sont relogés les bénéficiaires des communes initialement ciblées en consultation avec les autorités nationales, les Coordonnateurs Résidents et les Représentants Résidents.

E n v i r o n n e m e n t a l	Externe	Catastrophes naturel	Elevé	Moyen	Rendre fonctionnel un système d’alerte précoce et renforcer les capacités de réponses aux crises (Plan de contingence opérationnel)
O p é r a t i o n n e l	Externe	Engagement insuffisant des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer pour implication des autorités tout le long du cycle du projet
	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation sociale
	Interne et externe	Manque de synergie ou/et de coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination ou un groupe de travail interagence
S o c i o j u r i d i q u e	Externe	Les bénéficiaires du projet sont stigmatisées par la population ou ciblées par des GANI à cause de leur participation dans les activités du projet.	Elevé	Faible	Evaluation continue des risques y inclus en consultant les communautés affectées pour les participants aux activités du projet pour faire face à toute risque émergente. Mis en œuvre des mesures pour l’alerte précoce et la protection.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, un cadre de résultats commun pour tous les pays sera mis au point, décrivant les résultats, les produits et les activités. Sur la base du cadre de résultats commun, un plan de suivi commun pourra être élaboré, identifiant les indicateurs appropriés, les moyens de vérification et le calendrier de la collecte des données. L’approche participative sera privilégiée pour tous les acteurs du projet aux activités de suivi et évaluation.

Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats. Pour une mise en œuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs est à élaborer de même qu'un plan de suivi-évaluation. L'étude de base de la première phase servira à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Le plan de suivi-évaluation déroulera de manière explicite la méthodologie de S&E de la mise en œuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances.

Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du projet au niveau central. L'équipe de terrain assurera la remontée des informations au niveau central. Le suivi-évaluation devra accorder une attention particulière : i) à l'efficacité dans la mise en œuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques.

Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement et consolidés par le pays lead.

L'équipe du projet assurera aussi le suivi financier du projet en contrôlant les dépenses du projet et le taux d'absorption par rapport au budget du projet. Ces mesures permettront de s'assurer que le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs dans les délais et le budget alloués, et aideront à identifier les défis financiers de la mise en œuvre à un stade précoce, ainsi que les opportunités de renforcement de l'intervention, permettant ainsi de faire des ajustements rapides lorsque les conditions d'exploitation peuvent évoluer.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats du projet dans son ensemble, en examinant leur pertinence et les effets sur les bénéficiaires, de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, de proposer aux parties prenantes les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants.

Les ressources de suivi évaluation sont établies au moins à 7 % du budget, non compris la prise en charge du responsable S&E afin de couvrir de manière satisfaisante les besoins liés à cette fonction importante du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Au Burkina Faso :

Le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux sera le principe de mise en œuvre des activités. A travers une approche centrée sur la formation et la forte implication et la participation des acteurs locaux à la mise en œuvre le projet entend jeter les bases pour assurer

une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet/des initiatives contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour une mise à échelle des acquis du projet (effet catalytique recherché par les projets PBF).

Au Togo

Les agences participantes envisagent de mettre en place une stratégie de transfert de compétences, une stratégie de gestion des connaissances, et une stratégie de sortie pour transférer les responsabilités au Gouvernement, et aux collectivités locales.

L'évaluation RRA (évaluation des risques et résiliences) de la Banque Mondiale pour le Bénin et le Togo offre une opportunité additionnelle pour combler le manque de données et d'analyses sur les facteurs de fragilité dans la sous-région. Comme souligné lors du comité de pilotage en octobre 2022 entre la BM et les Nations Unies, l'évaluation de risques va proposer une analyse de l'interaction entre les facteurs de fragilité nationaux préexistants et les retombées de l'insécurité régionale transfrontalière, y compris les déplacements forcés, des éléments qui seront pris en considération dans la mise en œuvre programme.

Au Bénin :

Le Processus de mise en œuvre de la première phase a été participatif et inclusif et a permis un réel transfert de connaissances et de compétences vers les acteurs aussi bien locaux que nationaux.

La pleine implication desdits acteurs a permis une réelle appropriation du projet et la prise de mesure pour garantir la durabilité des acquis de cette première phase. Cette stratégie qui est un exemple de réussite sera maintenue et renforcée durant cette deuxième phase notamment sur les mécanismes d'alerte précoce et sur les questions d'employabilité des jeunes et des femmes par une stratégie d'autonomisation qui garantisse la pérennité des actions après le projet.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds

de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Pour le déblocage de la deuxième tranche, les conditions suivantes s'appliquent :

- Développement d'une stratégie/approche genre et droits de l'homme pour la mise en œuvre des Résultats 1 et 2 ;
- Mise à disposition des Baseline pour tout indicateur.

Totaux						
	Organisation recipiendaire 1	Organisation recipiendaire 2	Organisation recipiendaire 3	Organisation recipiendaire 4	Organisation recipiendaire 5	Totals
	OIM BENIN	PNUD BENIN	OIM BURKINA FASO	OIM TOGO	PNUD TOGO	
1. Personnel et autres employés	\$ 126,000.00	\$ 147,700.00	\$ 258,400.00	\$ 325,600.00	\$ 240,000.00	\$ 1,097,700.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 5,000.00	\$ 130,000.00	\$ 65,000.00	\$ 28,000.00	\$ 46,000.00	\$ 274,000.00
4. Services contractuels	\$ 25,805.61	\$ 62,000.00	\$ 68,500.00	\$ 131,300.00	\$ 29,500.00	\$ 317,105.61
5. Frais de déplacement	\$ 136,200.00	\$ 88,000.00	\$ 121,500.00	\$ 102,953.27	\$ 99,995.33	\$ 548,648.60
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 210,000.00	\$ 225,000.00	\$ 562,000.00	\$ 300,000.00	\$ 482,000.00	\$ 1,779,000.00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 151,200.00	\$ 94,963.55	\$ 326,469.16	\$ 327,100.00	\$ 224,000.00	\$ 1,123,732.71
Sous-budget total du projet	\$ 654,205.61	\$ 747,663.55	\$ 1,401,869.16	\$ 1,214,953.27	\$ 1,121,495.33	\$ 5,140,186.92
Coûts indirects (7%):	\$ 45,794.39	\$ 52,336.45	\$ 98,130.84	\$ 85,046.73	\$ 78,504.67	\$ 359,813.08
TOTAL	\$ 700,000.00	\$ 800,000.00	\$ 1,500,000.00	\$ 1,300,000.00	\$ 1,200,000.00	\$ 5,500,000.00

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		Les partenaires principaux ont été identifiés
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Les zones d'interventions sont définies et seront ajustées dans le cas de défis sécuritaires majeurs
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Chaque pays a engagé des consultations inclusives au niveau national et local
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Une évaluation finale et indépendante de la première phase du programme a permis de dégager des recommandations et les leçons apprises
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	La contribution des Gouvernements restera à confirmer
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Des expertises en genre dans les agences concernées ont apporté des contributions dans ce domaine
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Des représentante(s) de jeunes et de femmes ont été systématiquement associées durant la phase préliminaire
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		Pas justification narrative du budget dans le document de projet mais le détail fourni dans fichier budget excel donne un aperçu détaillé des couts par catégorie de dépenses de manière explicite
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		Le budget associé au personnel est égal à 20% du budget total et reste conforme à cette norme
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans		X	

le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.			
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les agences d'exécution capitalisent sur leurs expériences durant la première phase et vont mettre à profit de ce programme un soutien complémentaire et additionnel des autres programmes de prévention de l'EV en cours

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency, and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)

Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁹
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁹ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><u>Résultat 1</u> Les facteurs de risque de détérioration de la cohésion sociale et d'expansion de l'extrémisme violent dans l'espace BBT sont réduits</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p>		<p>Indicateur 1 a : Nombre d'alertes signalées et prises en charge par les différents mécanismes de prévention et de résolutions des conflits (désagrégé par type de conflits)</p> <p>Niveau de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A déterminer (Etude de référence) <p>Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de référence et de fin • Rapports périodiques sur les mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapportage trimestriel des activités des mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits • Rapport/étude de fin de projet à initier avant l'évaluation finale
		<p>Indicateur 1 b</p> <p>Proportion des personnes satisfaites de la prise en charge des conflits dans la zone d'intervention du projet (désagrégé par pays, par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A déterminer (Etude de référence) • <p>Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités des mécanismes de prévention et résolution des conflits ; • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'étude de référence; • Rapport d'enquête de satisfaction • Rapport de suivi • Rapport d'Évaluation finale indépendante du projet

	<p>Produit 1.1 : Les mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces dans les communes de couverture</p>	<p>Indicateur 1.1 Pourcentage de mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits soutenus par le projet qui mettent en œuvre leurs plans d'action Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation annuelle des mécanismes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi sur le terrain/visite des mécanismes • Rapports d'activités (collecte des données)
	<p>Activité 1.1.1 Appuyer le <u>CTRAP (Comité Transfrontalier d'Alerte Précoce)</u> pour la mise en place (conjointe) des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits</p>	<p>Indicateur 1.1.1a Nombre de mécanismes nouveaux mis en place par l'ONFAR et l'ONAPREGECC (Burkina), et SP-CNLCREVT-ABeGIEF (Benin) Niveau de référence : 0 Cible : 5 par commune soit 20 au Burkina, et 3 au Benin</p> <p>Indicateur 1.1.1b Nombre de mécanismes anciens rendus opérationnels suite à leur renforcement par l'ONFAR et l'ONAPREGECC, le CIPLEV et le SP-CNLCREVT-ABeGIEF Niveau de référence : 0 Cible : 3 par commune soit 12 au Burkina, 7 au Togo et 5 au Benin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Activité 1.1.2 Appuyer la formation / le renforcement des mécanismes (fonctionnement, technique,</p>	<p>Indicateur 1.1.2 a Nombre de mécanismes inclusifs disposant d'un plan d'action contenant des actions de prévention des risques de mobilisation des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus

	<p>élaboration et mise en œuvre des plans d'action, etc.)</p>	<p>cibles potentielles par les GANI et de détérioration de la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible 19 Burkina : 04 Benin : 08 Togo : 07</p> <p>Indicateur 1.1.2 b - Proportion de femmes membres des mécanismes soutenus qui participent à la mise en œuvre des activités du plan d'action</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Burkina : 40% Benin : 80% Togo : 60%</p> <p>Cible : 75%</p> <p>Indicateur 1.1.2 d : pourcentage d'acteurs des mécanismes locaux de prévention et de gestion qui mettent en œuvre les compétences acquises dans la résolution des conflits et la prévention de l'extrémisme violent dans leurs communautés (désagrégé par pays, par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 50%</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale indépendante du projet
--	---	--	--	--

	<p>Activité 1.1.3 Acquérir au profit des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et des systèmes d'alerte précoce des équipements de collecte et de transmission des données</p>	<p>Indicateur 1.1.3 (a) Pourcentage de mécanismes ayant transmis des informations/données portant sur les risques de conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent à leur centre de collecte, leurs autorités administratives ou les FDS.</p> <p>Niveau de référence : Cible : 75%; Burkina : 75% ; Togo :75% ; Benin : 75%</p> <p>Indicateur 1.1.3 c: Nombre de mécanismes d'alerte précoce disposant d'une base de données digitale</p> <p>Niveau de référence: Cible : Benin xxx; Burkina xxx, Togo 01</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Activité 1.1.4 Appuyer la mise en réseau des mécanismes endogènes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits</p>	<p>Indicateur 1.1.4 Nombre de réseaux (de mécanismes) fonctionnels ayant contribué à la prévention et à la résolution des conflits (agriculteurs et éleveurs, foncier, conflit lié à la transhumance, radicalisme) au Burkina, Bénin et Togo</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible :15 ; Burkina : 4 ; 0 Benin : 8</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Activité 1.1.5</p>			<ul style="list-style-type: none"> •

	Appuyer l'intégration des réseaux au mécanisme d'alerte BBT			
	<p>Produit 1.2 : Les capacités des services étatiques, y compris les services sociaux de base sont renforcés dans la zone BBT.</p>	<p>Indicateur 1.2.a Pourcentage de services publics appuyés (services administratifs, de sécurité, de santé) dans la zone d'intervention du projet offrant des services adaptés aux communautés</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : 75%</p> <p>Indicateur 1.2.b : # de personnes soutenues par les services étatiques appuyés par le projet (phase 2) (désagrégé par pays, par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Référence : 0 Cible : 8100 ; Burkina : 2500 (60% de femme) ; Benin : 4000 (dont 1500 femmes, 1500 jeunes filles et 1000 jeunes garçons) ; Togo : 1600</p> <p>Indicateur 1.2.c : pourcentage des membres des communautés satisfaits de l'offre de services des structures étatiques appuyées par le projet (désagrégé par pays par sexe et par tranche âge)</p> <p>Référence : 0 Cible : 80% ; Burkina : 80% ; Benin : 80% ; Togo : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet

	<p>Activité 1.2.1 : Appuyer les services d'état civil dans les communes en équipements informatiques, solaires et la numérisation et la formation</p>	<p>Nombre d'acteurs des services d'état civil formés (desagrégrations par pays, par sexe et tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : A déterminer</p> <p>Cible : Burkina : 5 personnes par commune Bénin : 200 (25 personnes par commune x 8 communes) Togo : 5 personnes par communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Activité 1.2.2 : Appuyer à l'organisation de séances foraines pour la délivrance d'acte de naissance et de Carte Nationale d'identité</p>	<p>Indicateur 2.2.2. a Pourcentage de personnes satisfaites de la qualité des services offerts par les acteurs d'état civil, le commissariat et les tribunaux (desagrégé par pays, par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Indicateur 2.2.2. b: nombre d'actes de naissances et de Cartes Nationales d'identité délivrés</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : Burkina : 85% Benin : 85% Togo : 85%</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • • • • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus • Évaluation finale indépendante du projet
<p><u>Résultat 2</u> Les populations les plus vulnérables sont résilientes et contribuent à la consolidation de la paix</p>		<p>Indicateur 2 a : Pourcentage des individus enrôlés par les groupes extrémistes dans la zone d'intervention du projet (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : (A déterminer par l'enquête de base)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'enquête de base ; Rapport d'évaluation finale du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivie sur le terrain/visite des mécanismes • Évaluation finale indépendante du projet

<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Cible : - 5%</p> <p>Indicateur 2 b Pourcentage de populations frontalières bénéficiaires (y compris les jeunes et les femmes) enquêtés affirmant que l'amélioration de leurs capacités socio-économiques dans le cadre du programme leur permettent de résister à l'influence des groupes armés non identifiés (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 20,8% au Bénin ; 50,6% au Burkina ; 52.5 au Togo dans les zones couvertes par la Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> 0% dans les nouvelles zones <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus Évaluation finale indépendante du projet 	
		<p>Indicateur 2 b Pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : Bénin : 67,1% ; Burkina : 82,0% ; Togo : 94,8% dans les zones couvertes par la Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> 0% dans les nouvelles zones <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivie sur le terrain/visite des mécanismes Évaluation finale indépendante du projet

		<p>Indicateur 2 c Pourcentage de femmes et de jeunes qui affirment se sentir mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : Bénin : 20,9% ; Burkina : 50,6% ; Togo : 52,5% dans les zones couvertes par la Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> 0% dans les nouvelles zones. <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivre/évaluation Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre sur le terrain/visite des mécanismes Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Produit 2.1 Les jeunes (filles et garçons) et les femmes ont des capacités renforcées pour développer des activités génératrices de revenus et pour améliorer leur employabilité</p>	<p>Indicateur 2.1 Pourcentage de femmes et jeunes enquêtés affirmant que les actions de renforcement de capacités du projet ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi (AGR) ou leur employabilité (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge) et leurs revenus</p> <p>Niveau de référence : Bénin : 61,9% ; Burkina : 70,5% ; Togo : 63,8% dans les zones couvertes par la Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> 0% dans les nouvelles zones <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivre/évaluation Évaluation annuelle des mécanismes endogènes soutenus Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre sur le terrain/visite des mécanismes Évaluation finale indépendante du projet
	<p>Activité 2.1.1 Mettre en place un comité inclusif et transparent de sélection de femmes et de jeunes désireux d'initier des AGR</p>	<p>Indicateur 2.1.1a Pourcentage de jeunes, de femmes, autorités religieuses et coutumières et d'autorités locales membres du comité de sélection des</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivre/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre sur le terrain/visite des activités Évaluation finale indépendante du projet

		<p>bénéficiaires d'AGR (désagrégé par pays, par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : jeunes 25%, femmes 25%, Autorités locales 25%, autorités religieuses et coutumières 25%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation finale indépendante du projet 	
	<p>Activité 2.1.2: Former des jeunes en entrepreneuriat et leadership et les équiper pour le démarrage/ renforcement de leurs activités économiques</p>	<p>Indicateur 2.1.1b Effectifs de femmes et jeunes retenus comme bénéficiaires de la subvention du projet pour lancer une AGR en activité (exploitant effectivement leur AGR) (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1 000 dont 500 jeunes et 500 femmes Bénin : Burkina : Togo : 320 dont 160 femmes et 160 jeunes (filles et garçons)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivie sur le terrain/visite des activités Évaluation finale indépendante du projet
		<p>Indicateur 2.1.2 Pourcentage de jeunes bénéficiaires du système de placement en formation /apprentissage du projet ayant trouvé un emploi à la suite de leur formation (auto-emploi ou salarié) - Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge-</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivie sur le terrain/visite des activités Évaluation finale indépendante du projet
		<p>Activité 2.1.3: Appuyer des groupements de jeunes et de femmes à mettre en œuvre des AGR pour leur autonomisation socio-économique</p>	<p>Indicateur 2.1.3 Pourcentage de jeunes et de femmes impliqués dans des AGR communautaires déclarant que leur revenu s'est amélioré grâce à cette activité communautaire (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation

	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 80%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation finale indépendante du projet 	
<p>Activité 2.1.4</p> <p>Appuyer les jeunes bénéficiaires d'AGR de la première phase en activité (renforcement de leur fond de roulement et formation)</p>	<p>Indicateur 2.1.4</p> <p>Pourcentage de jeunes bénéficiaires de financement AGR de la première Phase du projet affirmant avoir renforcé leur activité, leur chiffre d'affaires notamment grâce aux appuis reçus dans le cadre de la seconde Phase (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi sur le terrain/visite des activités Évaluation finale indépendante du projet
<p>Activité 2.1.5</p> <p>Former les bénéficiaires d'AGR, nouveaux et anciens à l'esprit d'entreprise, la gestion financières et au marketing/vente</p>	<p>Indicateur 2.1.5</p> <p>Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'AGR (individuelles ou communautaire, initiées dans le cadre de première ou de seconde phase du projet) affirmant que leurs activités ont gagné en productivité grâce aux appuis en formation reçus par le projet seconde Phase (Ventilé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : 75%</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet
<p>Activité 2.1.6</p> <p>Organiser le coaching (encadrement technique, suivi/évaluation des activités, orientation) des AGR (individuelles et collectives) par les services déconcentrés</p>	<p>Indicateur 2.1.6</p> <p>Pourcentage de jeunes bénéficiaires d'AGR (individuelles ou collectives) affirmant que leurs activités ont gagné en productivité grâce au coaching dont ils ont bénéficié par le projet seconde Phase (Ventilé par pays, sexe et tranche d'âge)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques du Suivi/évaluation Évaluation finale indépendante du projet

	compétents ou/et les ONG spécialisées	Niveau de référence : 0% Cible : 75%	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation finale indépendante du projet 	
	Produit 2.2 : Les jeunes et les femmes ont des compétences en cohésion sociale et en leadership renforcées pour accroître leur participation à la consolidation de la paix au sein de leurs communautés.	Indicateur 2.2 (a) Pourcentage de femmes et de jeunes affirmant avoir amélioré leurs connaissances en matière de prévention de conflits et de consolidation de la paix grâce aux rencontres d'échanges avec leurs homologues des autres pays du Bénin, Burkina et Togo Niveau de référence : 0% Cible : 50%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet
		Indicateur 2.2 (b) : Pourcentage de femmes et de jeunes affirmant avoir participé à la prévention/résolution de conflits dans leurs communautés (désagrégé par pays, sexe et tranche d'âge) Niveau de référence : 0% Cible : 50%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet
	Activité 2.2.1 Organiser des rencontres d'échanges et de partage d'expériences entre les femmes et les jeunes du Bénin, Burkina et Togo (journées de cohésion sociale transfrontalières)	Indicateur 2.2.1(a) Nombre de jeunes, femmes, autorités locales, chefs religieux et coutumiers ayant participé aux journées transfrontalières (désagrégé par pays, sexe et par tranche d'âge) Niveau de référence : 0	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet

	<p>Cible : 50 jeunes par pays, 50 femmes par pays, 5 autorités locales par pays, 10 chefs religieux et coutumiers par pays</p> <p>Indicateur 2.2.1 (b): Nombre de conflits communautaires traités et résolus grâce aux expériences partagées lors des rencontres transfrontalières</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Bénin : Burkina : 10 Togo : 10</p>	indépendante du projet	
<p>Activité 2.2.2 : - Organiser des conférences et ateliers de formations des leaders de jeunes et de femmes sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale ;</p>	<p>Indicateur 2.2.2 (a) Nombre de leaders de jeunes et de femmes formées (désagrégé par pays, par sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 10 jeunes par pays, 10 femmes par pays</p> <p>Indicateur 2.2.2 (b) : Proportion de jeunes et de femmes impliquées dans les actions de consolidation de la paix grâce aux compétences acquises lors des formations du projet (désagrégé par pays, sexe et tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50% Bénin : 50% Burkina : 50% Togo : 50% jeunes (filles et garçons) et femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • • • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivi/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet

<p>Activité 2.2.3: Réaliser et diffuser des films documentaires et des flyers sur les résultats transformationnels chez les jeunes, les femmes et dans les communautés</p>	<p>Indicateur 2.21 Nombre de vues du documentaire sur les microprojets les plus porteurs des jeunes et des femmes ayant contribué à les transformer en consolidateurs de paix</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 1 000 000 vues sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, whatsapp, youtube, instagram)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivre/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivre/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet
<p>Activité 2.2.4: Former les jeunes et les femmes sur la communication digitale pour la promotion de leurs entreprises et pour le plaidoyer</p>	<p>Indicateur 2.3.2 Nombre de jeunes formés sur la communication digitale pour la promotion des valeurs du vivre ensemble (désagrégé par pays, sexe et par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 1 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivre/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques du Suivre/évaluation • Évaluation finale indépendante du projet